

Consommation de médicaments en officine publique

Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

Analyse de la répartition et de l'évolution de la consommation en volumes et en dépenses par assuré en Belgique (analyses et tendances selon les régions, provinces et arrondissements) pour l'année **2023**



INAMI – Service des Soins de Santé – Direction Recherche, Développement et promotion de la qualité

Cellule Soins Efficaces

Pascal Meeus, Lies Grypdonck, Virginie Dalcq, Benjamin Swine, Marc De Falleur, Katrien Declercq, Delphine Beauport

Contact : appropriatecare@riziv-inami.fgov.be

Date de ce rapport : 2 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. INTRODUCTION	4
2. MÉTHODOLOGIE	5
A. CODES ATC (ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION SYSTEM) RETENUS POUR L'ANALYSE.....	5
B. SOURCE DES DONNÉES ET PÉRIODE D'ANALYSE.....	8
C. CRITÈRES DE SÉLECTION	9
D. STANDARDISATION.....	9
3. RÉSULTATS	10
3.1. PROFIL DES ASSURÉS-CONSOMMATEURS	10
A. VOLUME D'ASSURÉS-CONSOMMATEURS	10
B. ASSURÉS-CONSOMMATEURS SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	11
C. ASSURÉS-CONSOMMATEURS SELON LE RÉGIME DE REMBOURSEMENT	15
D. VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES DES ASSURÉS-CONSOMMATEURS.....	16
E. ÉVOLUTION DES ASSURÉS-CONSOMMATEURS	20
3.2. CONSOMMATION PAR ASSURÉ-CONSOMMATEUR	21
A. QUANTITÉ DE MÉDICAMENTS CONSOMMÉS PAR ASSURÉ-CONSOMMATEUR	21
B. RÉPARTITION DES ASSURÉS CONSOMMATEURS EN CLASSES DE CONSOMMATION ET SELON LA MOYENNE ANNUELLE.....	21
C. QUANTITÉ MOYENNE DE MÉDICAMENTS CONSOMMÉS SELON LE SEXE ET L'ÂGE PAR ASSURÉ-CONSOMMATEUR.....	23
D. QUANTITÉ MOYENNE DE MÉDICAMENTS CONSOMMÉS PAR ASSURÉ-CONSOMMATEUR SELON LA PROVINCE.....	24
E. QUANTITÉ MOYENNE DE MÉDICAMENTS CONSOMMÉS PAR ASSURÉ CONSOMMATEUR SELON LE STATUT SOCIAL ET SELON LA PROVINCE.....	25
3.3. VOLUME DE MÉDICAMENTS PRESCRITS	26
A. CONSOMMATION DE DDD PAR 100.000 ASSURÉS	26
B. RÉPARTITION EN VOLUMES (DDD) DES CODES ATC DÉLIVRÉS.....	27
C. SPÉCIALITÉ DES PRESCRIPTEURS	28
D. ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE DDD PAR 100.000 ASSURÉS	29
3.4. DÉPENSES À CHARGE DE L'ASSURANCE-MALADIE ET DE L'ASSURÉ	33
A. DÉPENSES À CHARGE DE L'ASSURANCE-MALADIE	33

B.	EVOLUTION DES DÉPENSES PAR ASSURÉ.....	35
C.	EVOLUTION DES DÉPENSES PAR CODE ATC ET PAR DDD.....	37
D.	DÉPENSES À CHARGE DE L'ASSURÉ-CONSOMMATEUR (QUOTE-PART PATIENT)	38
4.	RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS	39
5.	ANNEXES	40
A.	ANALYSE DE LA VARIANCE (ANOVA), HORS BRUXELLES (SUR BASE DES ASSURÉS-CONSOMMATEURS)	40
B.	POURCENTAGE DES MÉDICAMENTS BON MARCHÉ.....	41
C.	VARIATIONS DU TYPE DE MÉDICAMENTS DÉLIVRÉS (SUR BASE DES DDD).....	44
D.	VOLUMES DE VENTE EN DEHORS DE L'ASSURANCE-MALADIE	46

1. INTRODUCTION

La création de la Cellule Soins Efficaces au sein de la Direction Recherche-Développement-Qualité du Service Soins de Santé de l'INAMI fait suite au Contrat d'administration 2016-2018 de l'INAMI¹. Il prévoit, dans son article 35, « la création d'une Cellule Soins efficaces ciblant plus spécifiquement une approche intégrée en matière d'utilisation rationnelle des ressources ». Ce projet de création de la Cellule Soins Efficaces est effectif depuis le deuxième trimestre 2017.

La mise en œuvre concrète de la Cellule a été formalisée par le « Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2016-2017 » publié par l'INAMI le 18 juillet 2016². Ce plan énonce une trentaine de mesures visant à tendre vers davantage d'efficacité dans les soins de santé en encourageant les pratiques adéquates et en luttant contre les soins inutiles ou inappropriés.

Il y est convenu que, parmi ses missions, la Cellule Soins Efficaces analyse la « pertinence des soins » avec pour objectif d'identifier des variations de consommation inexplicables après standardisation. Ces variations constituent en effet potentiellement un signe d'utilisation non optimale des ressources.

Les rapports de « consommation de médicaments » reprennent les analyses menées dans ce cadre. Chaque rapport est centré sur une thématique identifiée. Le présent document vise à présenter les résultats chiffrés et graphiques des analyses³ des assurés-consommateurs de « Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD) » et des volumes délivrés dans le cadre de l'assurance-maladie (assimilés à leur consommation), ainsi qu'à en fournir les essentielles clés de lecture.

Volontairement, nous n'avons ajouté ici aucun élément d'interprétation souhaitant au préalable soumettre ces constats aux professionnels qui sont les plus à même de les interpréter. Ce document est néanmoins libre d'accès, afin d'alimenter objectivement et publiquement la réflexion sur la thématique.

¹ (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

² (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

³ Nous renvoyons le lecteur intéressé par la méthodologie suivie pour ces analyses quantitatives vers le document intitulé « Variations de consommation – Méthodologie ».

2. MÉTHODOLOGIE

A. Codes ATC (Anatomical Therapeutic Chemical Classification System) retenus pour l'analyse

Les codes ATC qui ont été retenus pour l'analyse sont listés ci-dessous :

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

Code ATC	Description	Taux	Dépenses	CodeGroup	
N06AA02	IMIPRAMINE	Oui	Oui	1_Antidepressant	
N06AA04	CLOMIPRAMINE	Oui	Oui		
N06AA09	AMITRIPTYLINE	Oui	Oui		
N06AA10	NORTRIPTYLINE	Oui	Oui		
N06AA12	DOXEPINE	Oui	Oui		
N06AA16	DOSULEPINE	Oui	Oui		
N06AB03	FLUOXETINE	Oui	Oui		
N06AB04	CITALOPRAM	Oui	Oui		
N06AB05	PAROXETINE	Oui	Oui		
N06AB10	ESCITALOPRAM	Oui	Oui		
N06AX05	TRAZODONE	Oui	Oui		
N06AX11	MIRTAZAPINE	Oui	Oui		
A02BA01	CIMETIDINE	Oui	Oui		2_Other_drug
A02BA02	RANITIDINE	Oui	Oui		
A03FA03	DOMPERIDONE	Oui	Oui		
A07DA03	LOPERAMIDE	Oui	Oui		
A07DA53	LOPERAMIDE, ASSOCIATIONS	Oui	Oui		
G04BD04	OXYBUTYNINE	Oui	Oui		
G04BD07	TOLTERODINE	Oui	Oui		
G04BE07	APOMORPHINE	Oui	Oui		
M03BX02	TIZANIDINE	Oui	Oui		
N02AA01	MORPHINE	Oui	Oui		
N02AA05	OXYCODONE	Oui	Oui		
N02AA08	DIHYDROCODEINE	Oui	Oui		
N02AA51	MORPHINE, ASSOCIATIONS	Oui	Oui		
N02AA59	CODEINE, ASSOCIATIONS	Oui	Oui		
N02AB03	FENTANYL	Oui	Oui		
N02AX02	TRAMADOL	Oui	Oui		
N03AE01	CLONAZEPAM	Oui	Oui		
N03AF01	CARBAMAZEPINE	Oui	Oui		
N04AA01	TRIHEXYPHENIDYL	Oui	Oui		
N04BB01	AMANTADINE	Oui	Oui		
N05AA02	LEVOMEPRMAZINE	Oui	Oui		
N05AD01	HALOPERIDOL	Oui	Oui		
N05AH02	CLOZAPINE	Oui	Oui		
N05AH03	OLANZAPINE	Oui	Oui		
N05AH04	QUETIAPINE	Oui	Oui		
N05AX08	RISPERIDONE	Oui	Oui		
N05BA01	DIAZEPAM	Oui	Oui		
N05BB01	HYDROXYZINE	Oui	Oui		
N05CD05	TRIAZOLAM	Oui	Oui		
R03AL01	FENOTEROL ET IPRATROPIUM BROMURE	Oui	Oui		
R03AL02	SALBUTAMOL ET IPRATROPIUM BROMURE	Oui	Oui		
R03BB01	BROMURE D'IPRATROPIUM	Oui	Oui		
R03DA04	THEOPHYLLINE	Oui	Oui		
R03DA54	THEOPHYLLINE, ASSOCIATIONS SAUF AVEC LES PSYCHOLEPTIQUES	Oui	Oui		
R03DA74	THEOPHYLLINE, ASSOCIATIONS AVEC LES PSYCHOLEPTIQUES	Oui	Oui		
R05DA01	ETHYLMORPHINE	Oui	Oui		
R05DA04	CODEINE	Oui	Oui		
R06AA02	DIPHENHYDRAMINE	Oui	Oui		
R06AA52	DIPHENHYDRAMINE, ASSOCIATIONS	Oui	Oui		
R06AD02	PROMETHAZINE	Oui	Oui		
R06AE07	CETIRIZINE	Oui	Oui		
R06AE09	LEVOCETIRIZINE	Oui	Oui		



Ce tableau (simplifié) reprend les codes ATC retenus pour l'analyse avec la mention de leur inclusion ou non pour l'analyse des prescriptions et des dépenses, avec leur libellé. Les regroupements des codes ATC utilisés dans ce rapport sont indiqués dans les colonnes CodeGroups (si applicable). Les médicaments considérés comme « bon marché » sont renseignés [sur le site internet de l'INAMI](#).

B. Source des données et période d'analyse

Les données utilisées pour les analyses sont issues de ces bases de données :

Document Pharmanet	Pour le pourcentage d'assurés-consommateurs, le volume de médicaments délivrés (assimilé à la consommation de médicaments consommés et convertis en DDD par 100.000 assurés) et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) dont l'âge, le sexe, le régime préférentiel et l'arrondissement sont connus en 2020-2023. Les données sont rassemblées par périodes comptables.
-------------------------------	---

Période d'analyse	2020-2023
--------------------------	-----------



Documents Pharmanet : Les Documents Pharmanet sont des données des officines publiques communiquées par les offices de tarification dans le cadre de l'assurance-maladie Soins de santé. Ces données reprennent les informations des ordonnances délivrées, à savoir l'identifiant de la substance délivrée, le nombre de conditionnements, la date de vente, un code encrypté du patient et le code du prescripteur. **Ces données concernent essentiellement les médicaments remboursés dans le cadre de l'assurance-maladie.**

Les conditionnements sont ensuite convertis en DDD (Defined Daily Dose ou définition de la dose journalière) selon les références de l'organisation mondiale de la santé. L' IPHEB (Institut Pharmaco-Epidémiologique de Belgique) explique que cette dose journalière correspond « à la dose d'entretien moyenne présumée par jour pour un médicament utilisé dans son indication principale chez l'adulte. Elle tient compte de la voie d'administration: par exemple, que la DDD de la morphine est de 100 mg par voie orale et de 30 mg par voie parentérale ou rectale ».

Les médicaments bon marchés sont identifiés sur base de leur code CNK (Le code CNK est un numéro d'identification unique par conditionnement, attribué à tous les médicaments et produits parapharmaceutiques (dispositifs médicaux, compléments alimentaires, cosmétiques...) délivrés en pharmacie.

Dans Pharmanet sont également communiquées les informations suivantes relatives aux assurés : âge, sexe, catégorie sociale et arrondissement du domicile.

Le croisement du code prescripteur avec les données de l'INAMI permet de récupérer la spécialité du prescripteur.

Enfin, la comparaison de Pharmanet avec la banque de données « Le Marché Pharmaceutique Belge - IQVIA » (qui sont les ventes des grossistes aux officines publiques) converties en DDD permet d'estimer la part approximative de médicaments délivrée hors assurance-maladie.

C. Critères de sélection

Certains filtres ont éventuellement été appliqués sur les données afin de ne sélectionner qu'une partie de la population ou des prescripteurs dans les analyses. Le cas échéant, les filtres appliqués sont repris dans le tableau ci-dessous :

FILTRES APPLIQUES SUR LES DONNEES	
Sexe	femmes et hommes
Âge	>=65
Autres	Min 80 ddd par médicament par an

D. Standardisation

Les données présentées par sous-ensemble géographique* ou catégorie de population sont standardisées par an, sur la base de l'âge, du sexe et du régime préférentiel de la population nationale en 2023.

Remarque : Les arrondissements comptant moins de 100.000 assurés sont associés à un arrondissement limitrophe de la même province. Les arrondissements suivants sont donc considérés ensembles : Oostende/Veurne, Ieper/Diksmuide, Roeselare/Tielt, Gent/Eeklo, Charleroi/Thuin, Huy/Waremme, Namur/Philippeville, Neufchâteau/Marche-en-Famenne, Virton/Bastogne/Arlon. Ces regroupements et intitulés sont applicables à toutes les mesures, cartes et graphes réalisés par arrondissement. Dans l'ensemble du document, la notion d'arrondissement regroupé se traduit par l'utilisation du terme « arrondissement ».



La **standardisation** est un processus qui permet de rendre des populations comparables pour un ou plusieurs critères d'analyse. De cette manière, si une différence est observée entre ces populations, on pourra en déduire qu'elle n'est pas due à ces critères pris en compte dans la standardisation.

3. RÉSULTATS

3.1. Profil des assurés-consommateurs

A. Volume d'assurés-consommateurs

	TOTAL
<i>Nombre de consommateurs</i>	430.375
Pourcentage d'assurés-consommateurs	17,77%

B. Assurés-consommateurs selon le sexe et l'âge

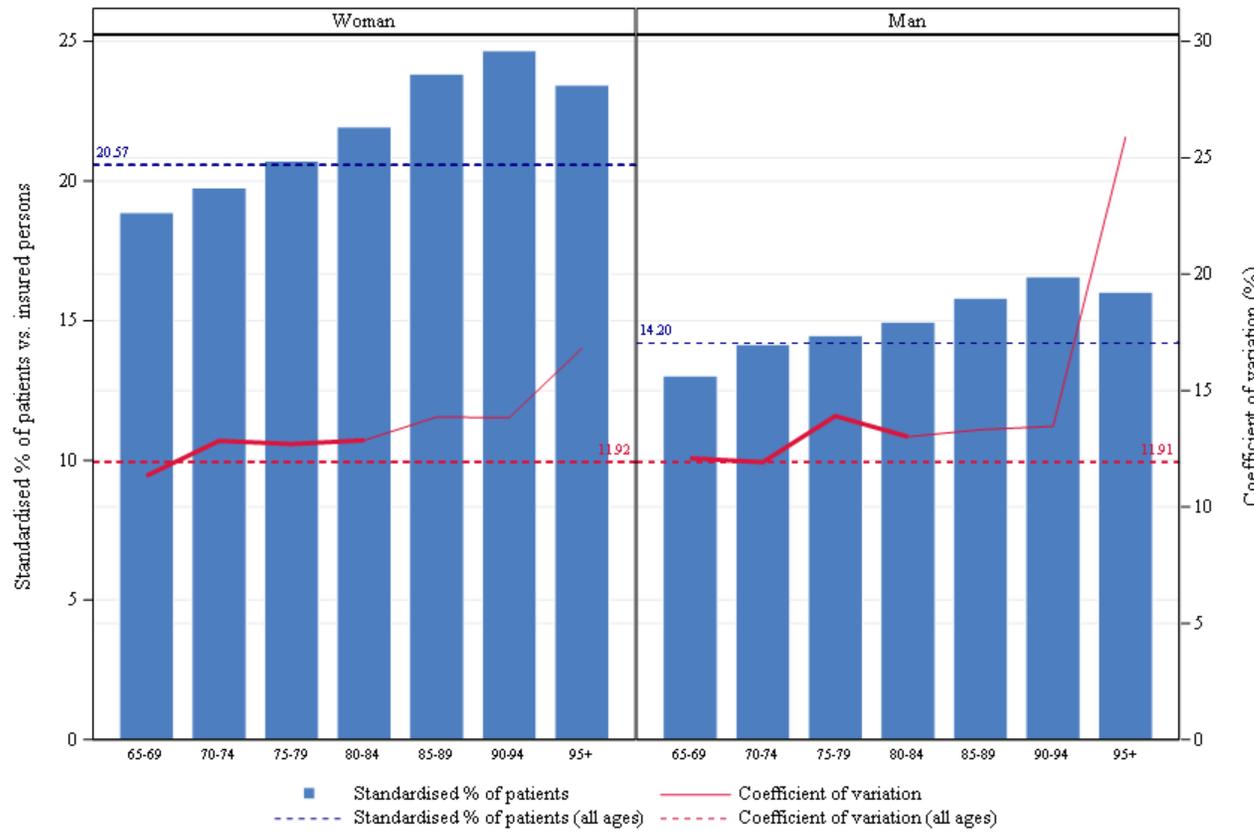
	TOTAL
<i>Nombre d'assurés-consommateurs</i>	430.375
Age médian (ans)	75
Age moyen (ans)	76,64
Ratio Max/Min de l'âge médian (par arrondissement*)	1,04
Pourcentage de femmes	65,54%

Ratio Max/Min :

Le ratio max/min est une mesure de dispersion des valeurs. Il se calcule dans ce rapport en faisant le rapport de la valeur maximale retrouvée pour la variable parmi tous les arrondissements* sur la valeur minimale, hors valeurs outliers. Si cette valeur minimale est égale à zéro, le ratio max/min ne peut alors pas être calculé et sera indiqué « NA » (c'est-à-dire non applicable).

* Certains arrondissements sont regroupés, cf. page 7, Standardisation

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

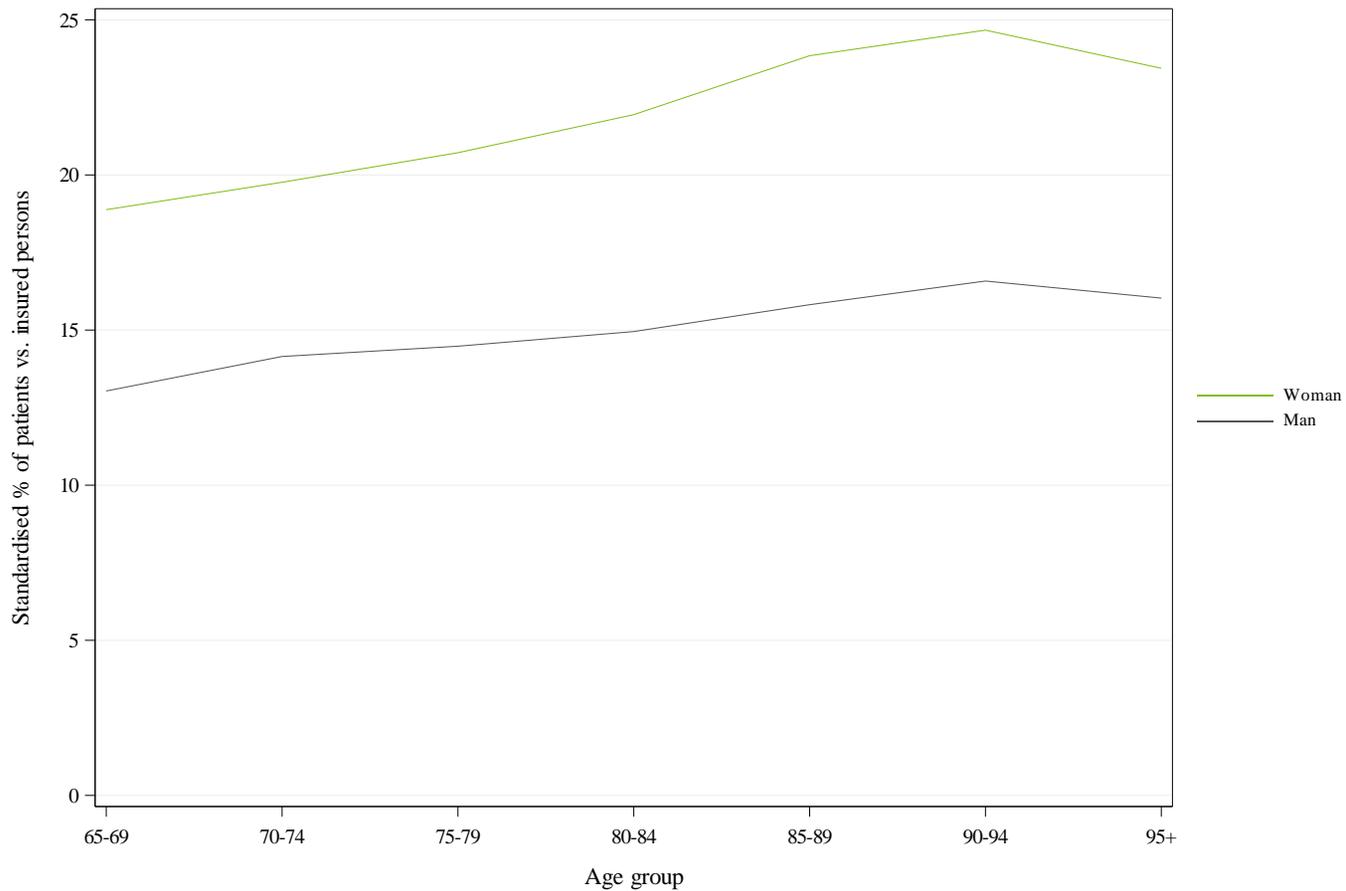


Pourcentage d'assurés-consommateurs et coefficient de variation selon les arrondissements* selon la classe d'âge et le sexe

Ce graphique se compose de diagrammes à barres pour chaque sexe. Le **coefficient de variation**, représenté par la ligne rouge, est une mesure de dispersion relative des pourcentages d'assurés-consommateurs observés selon l'arrondissement*, l'âge et le sexe (écart-type divisé par la moyenne). Cette ligne est représentée en gras pour les groupes d'âge où le coefficient de variation peut être interprété valablement (c'est-à-dire pour les groupes d'âges où il y a suffisamment d'assurés par arrondissement* pour permettre une comparaison).

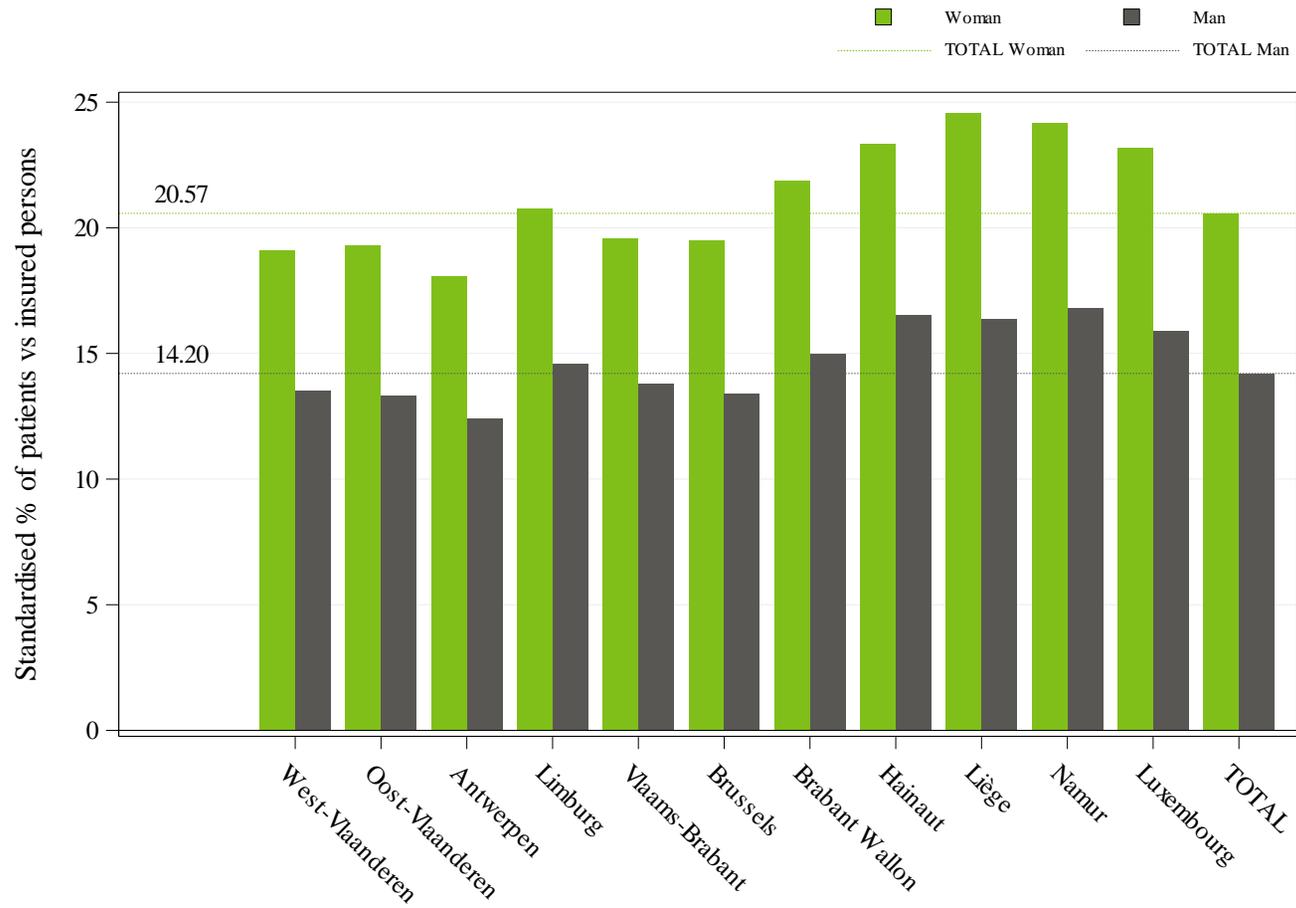
L'axe vertical gauche du graphique correspond au pourcentage d'assurés-consommateurs et l'axe à droite au coefficient de variation. L'axe horizontal montre la division en groupes d'âge. Les lignes pointillées horizontales indiquent les valeurs totales du pourcentage d'assurés-consommateurs (en bleu) et du coefficient de variation (en rouge).

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)



Comparaison du pourcentage d'assurés-consommateurs selon la classe d'âge et le sexe

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

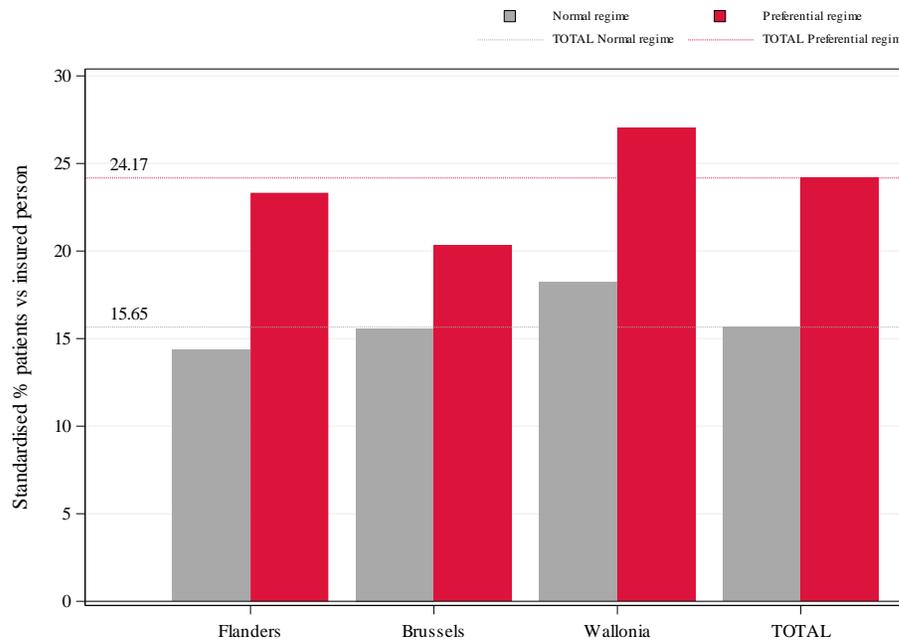


Ce graphique en histogramme montre le pourcentage d'assurés-consommateurs par province et selon le sexe. Les barres grises indiquent les taux masculins tandis que les barres vertes représentent les taux féminins pour chaque province. Les lignes discontinues grises et vertes indiquent le pourcentage d'assurés-consommateurs selon le même code de couleur.

Pourcentage d'assurés-consommateurs selon la province

C. Assurés-consommateurs selon le régime de remboursement

	TOTAL
<i>Nombre d'assurés-consommateurs</i>	430.375
% d'assurés-consommateurs en régime préférentiel	24,17%
% d'assurés-consommateurs en régime général	15,65%
Ratio Régime préférentiel/Régime général	1,54



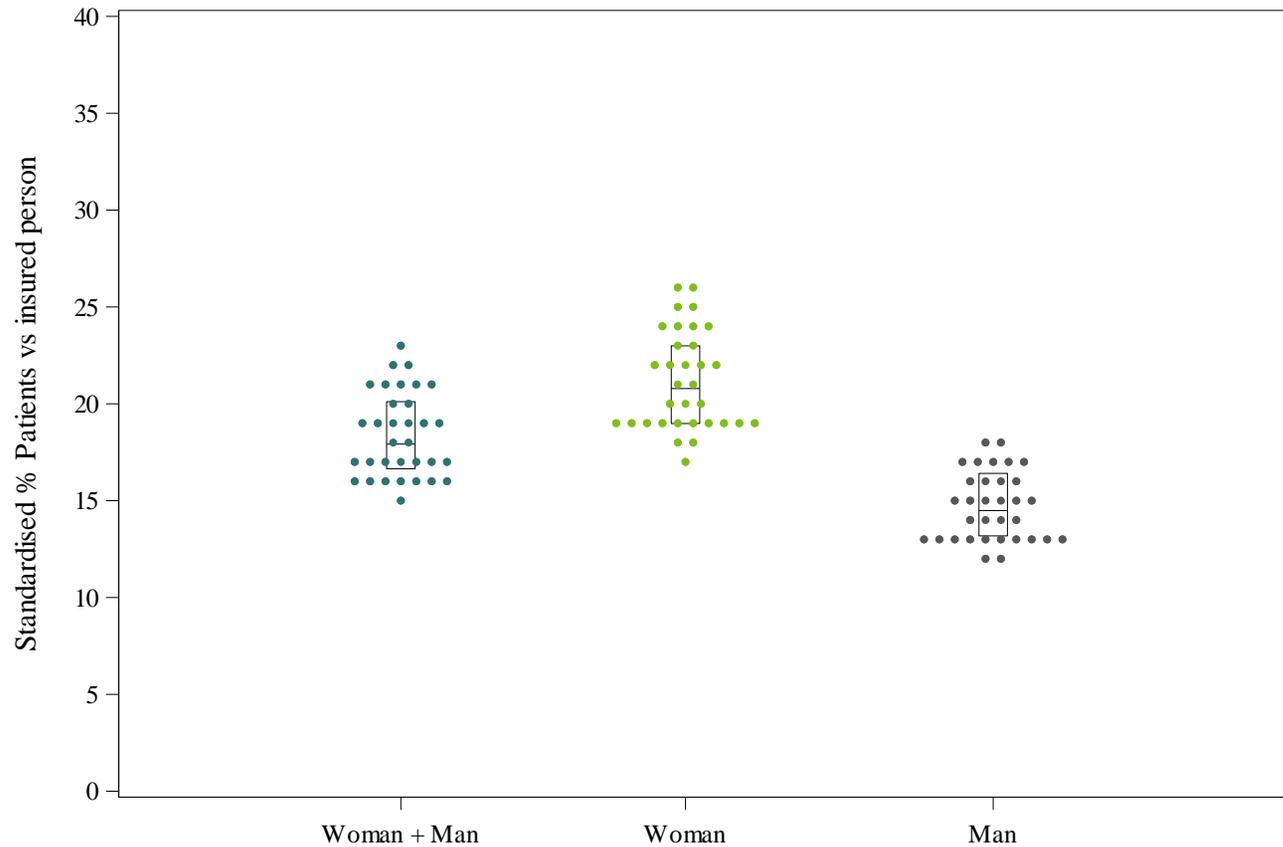
Le graphique représente les pourcentages d'assurés-consommateurs avec (en rouge) et sans (en gris) régime préférentiel, selon la région et au total. Les lignes pointillées rouge et grise représentent les pourcentages d'assurés-consommateurs respectivement avec et sans régime préférentiel.

Pourcentage d'assurés-consommateurs selon le régime de remboursement et selon la région

D. Variations géographiques des assurés-consommateurs

	TOTAL
<i>Nombre d'assurés-consommateurs</i>	430.375
Coefficient de variation	11,84%
Ratio Max/Min des pourcentages d'assurés-consommateurs (selon la région)	1,23
Ratio Max/Min des pourcentage d'assurés-consommateurs (par arrondissement*)	1,52

Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.



Un graphique en **dot-plot** est un graphique de distribution qui est utile pour mettre en évidence des regroupements de données, des trous dans la répartition ainsi que des valeurs extrêmes. Ici, chaque point représente le pourcentage d'assurés-consommateurs d'un arrondissement* pour toute sa population ou selon le sexe.

Le graphique montre également sous forme de « boîtes » les 25^e, 50^e et 75^e percentiles des % de consommateurs pour l'ensemble des arrondissements*. La ligne du bas de la boîte correspond au 25^e percentile tandis que le 75^e percentile est représenté par la ligne supérieure. La ligne interne à la boîte correspond au 50^e percentile.

Répartition en « dot plot » des pourcentages d'assurés-consommateurs selon l'arrondissement* et le sexe

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)



Carte de répartition par arrondissement* des pourcentages d'assurés-consommateurs

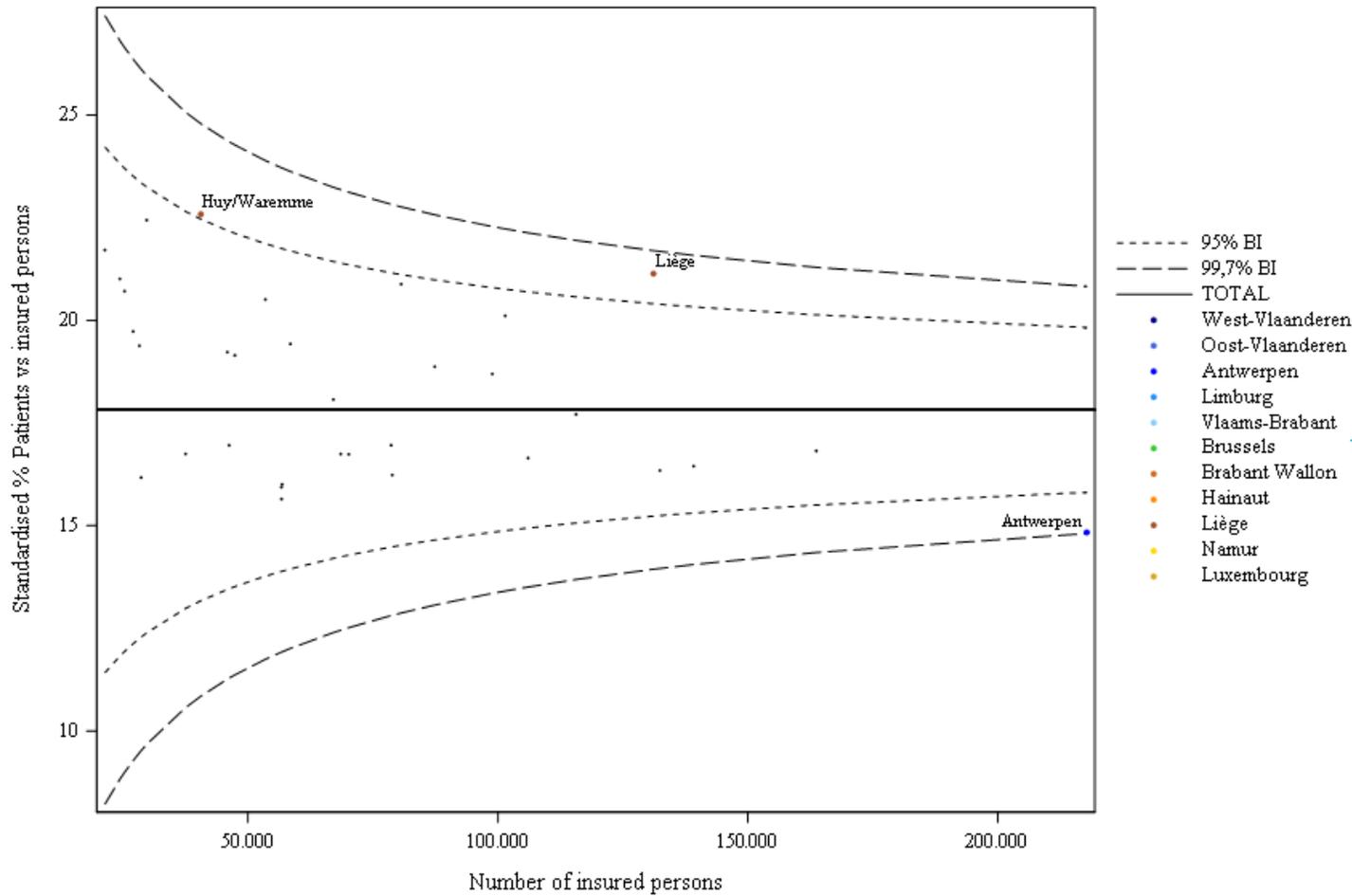
Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements* sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport du taux de consommation dans cet arrondissement* sur le taux national belge (taux total). Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si le taux de l'arrondissement* est égal au pourcentage d'assurés-consommateurs de la Belgique, 20% si le pourcentage d'assurés-consommateurs est supérieur de 20% et à -20% si le pourcentage d'assurés-consommateurs est inférieur de 20%. Les différences sont calculées sur base de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
■	Supérieur à 50%
■	Entre 30% et 50%
■	Entre 10% et 30%
■	Entre -10% et 10%
■	Entre -30% et -10%
■	Entre -50% et -30%
■	Inférieur à -50%
■	Aucun consommateur

N.B. : L'interprétation de cette carte est à faire en parallèle au graphe en funnel plot (page suivante)

* Les arrondissements marqués des symboles * ou + sont regroupés au sein d'une même province cf. page 7, Standardisation

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

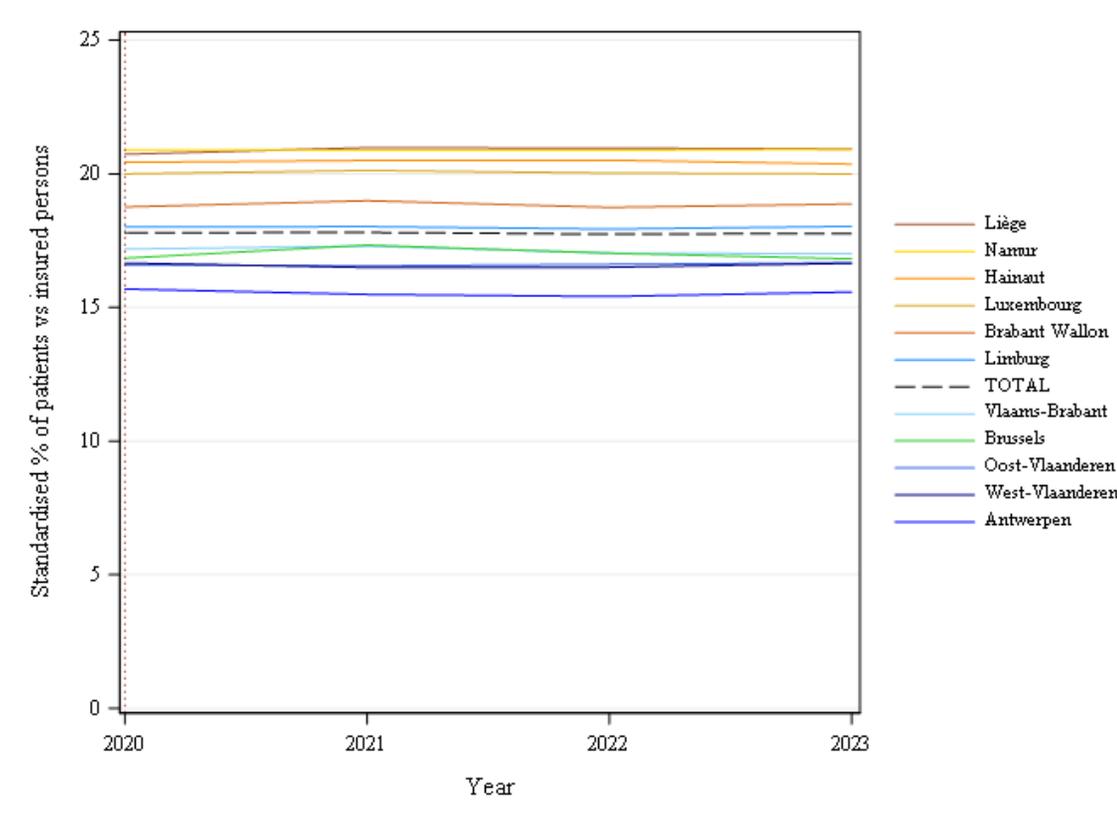


Dans ce graphique, le pourcentage d'assurés-consommateurs dans un arrondissement* est positionné selon la taille de sa population. En plus des points par arrondissement*, des **intervalles de confiance** à 95% et à 99.7% sont également indiqués sur le graphique. Ceux-là dépendent de la taille de la population. La ligne horizontale épaisse indique le pourcentage d'assurés-consommateurs national. Les arrondissements* extrêmes sont identifiés par les valeurs en dehors des intervalles de confiance à 99.7%. Le zone entre les intervalles de confiance à 95% et 99.7% est considéré comme une zone d'attention.

N.B.: L'interprétation de ce graphe est à faire en parallèle de la carte de répartition du pourcentage d'assurés-consommateurs (page précédente)

« Funnel plot » des pourcentages d'assurés-consommateurs selon l'arrondissement*

E. Evolution des assurés-consommateurs



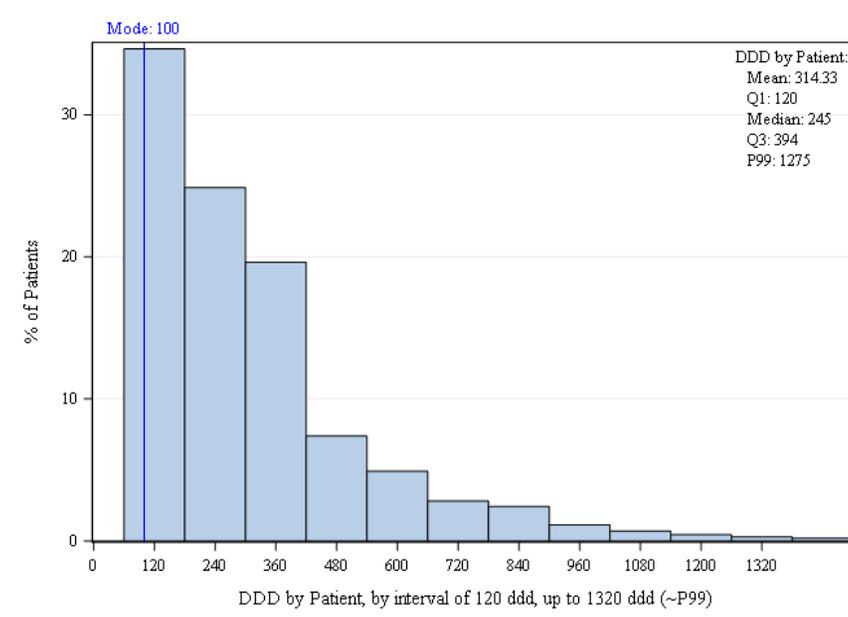
Evolution selon la province du pourcentage d'assurés-consommateurs

3.2. Consommation par assuré-consommateur

A. Quantité de médicaments consommés par assuré-consommateur

	TOTAL
<i>Consommation de médicaments par an (DDD)</i>	135.281.540
<i>Nombre de consommateurs</i>	430.375
<i>Pourcentage d'assurés-consommateurs</i>	17,77%
<i>Nombre de DDD par assuré-consommateur</i>	314

B. Répartition des assurés consommateurs en classes de consommation et selon la moyenne annuelle



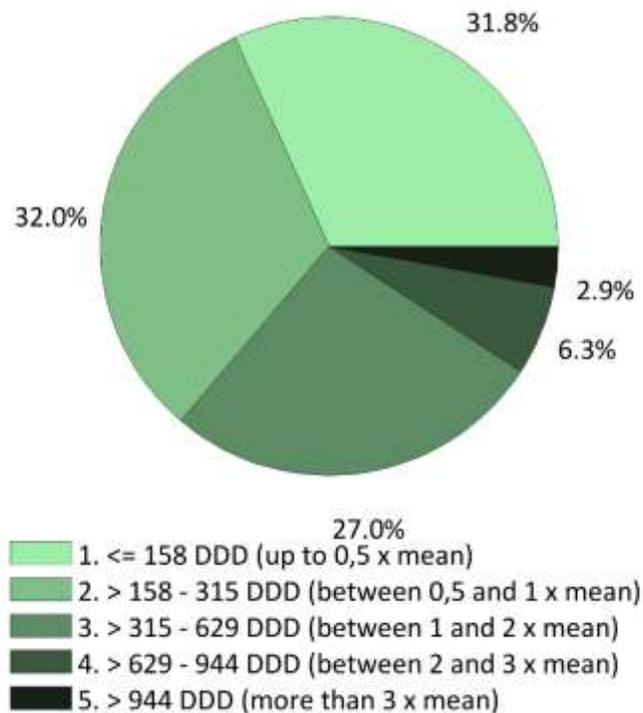
Répartition des assurés-consommateurs en classes de consommation

Les assurés-consommateurs sont répartis en classes selon leur consommation annuelle.

Des fréquences élevées (pics) dans des classes différentes peuvent illustrer des divergences dans les **durées de traitement** ou dans les **posologies** (selon la prescription, le profil du patient, la pathologie, la compliance...), mais peuvent aussi être le reflet d'autres biais comme, entre autres, les répétitions d'épisodes sur l'année ou le timing d'initiation d'un traitement chronique.

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

Fréquence	Par année
≤ 0,5 fois la consommation annuelle moyenne	31,77%
>0,5 et ≤1 fois la consommation annuelle moyenne	31,99%
>1 et ≤2 fois la consommation moyenne	27,04%
>2 et ≤ 3 fois la consommation moyenne	6,33%
> 3 fois la consommation annuelle moyenne	2,87%



Les assurés-consommateurs sont répartis en fonction de leur consommation par rapport à la dose moyenne nationale.

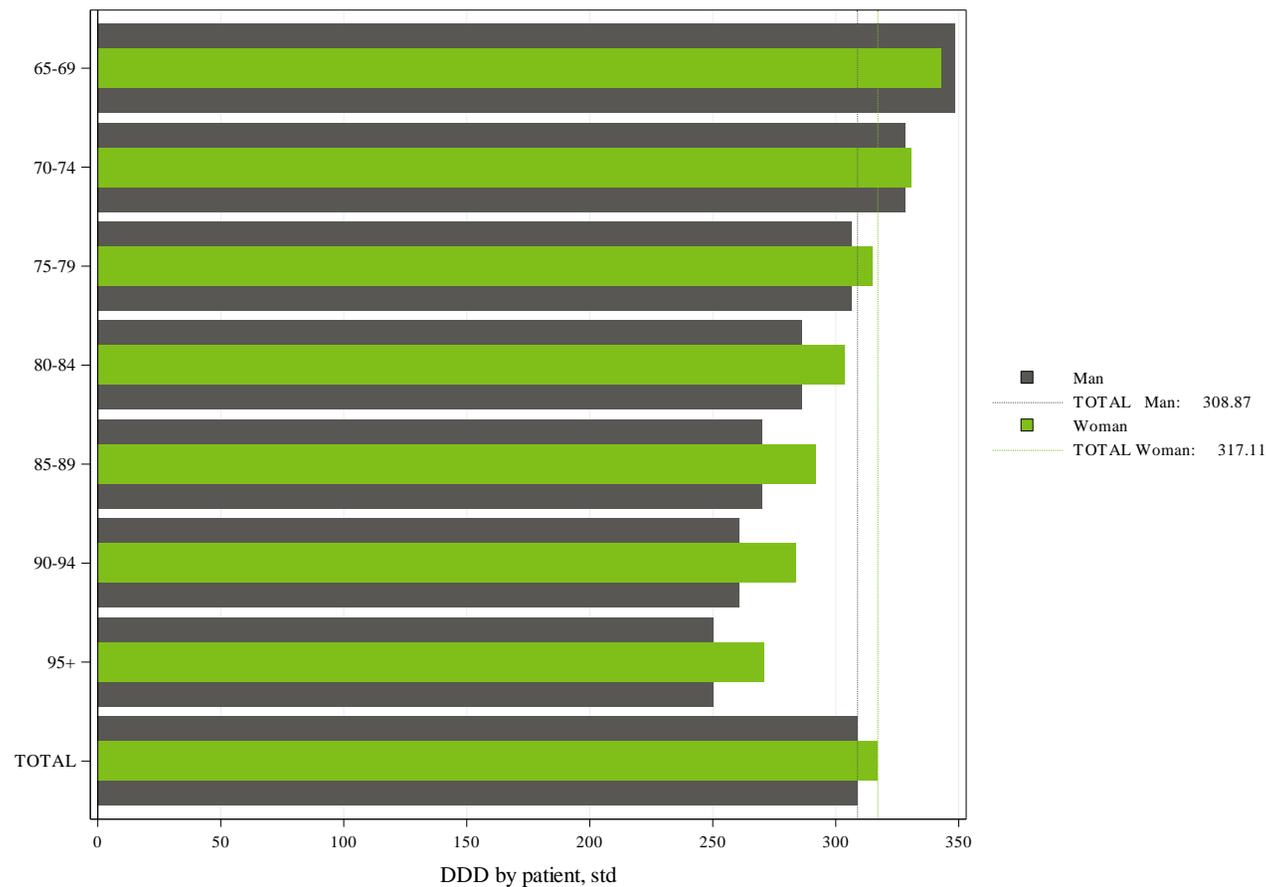
Les variations de doses peuvent illustrer des divergences dans les **durées de traitement** ou dans les **posologies** (selon la prescription, le profil du patient, la pathologie, la compliance...), mais peuvent aussi être le reflet d'autres biais comme, entre autres, les répétitions d'épisodes sur l'année ou le timing d'initiation d'un traitement chronique.

Répartition des assurés-consommateurs selon la dose moyenne annuelle délivrée

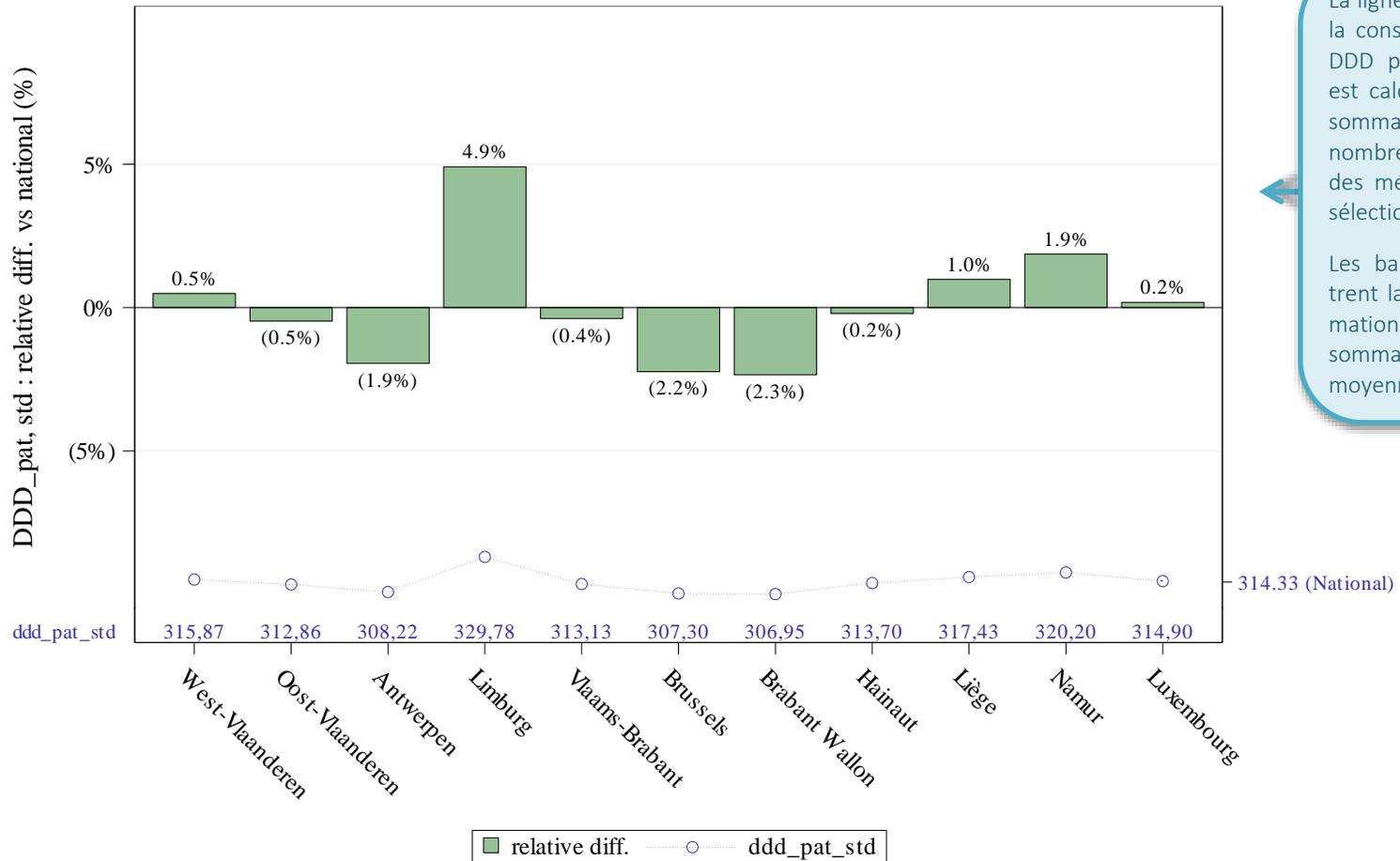
Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

C. Quantité moyenne de médicaments consommés selon le sexe et l'âge par assuré-consommateur

	Femmes	Hommes	Ratio F/H
Pourcentage d'assurés-consommateurs	20,6%	14,2%	1,45
Nombre de DDD par assuré-consommateur	317,1	308,9	1,03



D. Quantité moyenne de médicaments consommés par assuré-consommateur selon la province



La ligne pointillée correspond à la consommation moyenne en DDD par patient. L'indicateur est calculé en divisant la consommation totale en DDD par le nombre d'assurés qui ont reçus des médicaments de la classe sélectionnée dans l'année.

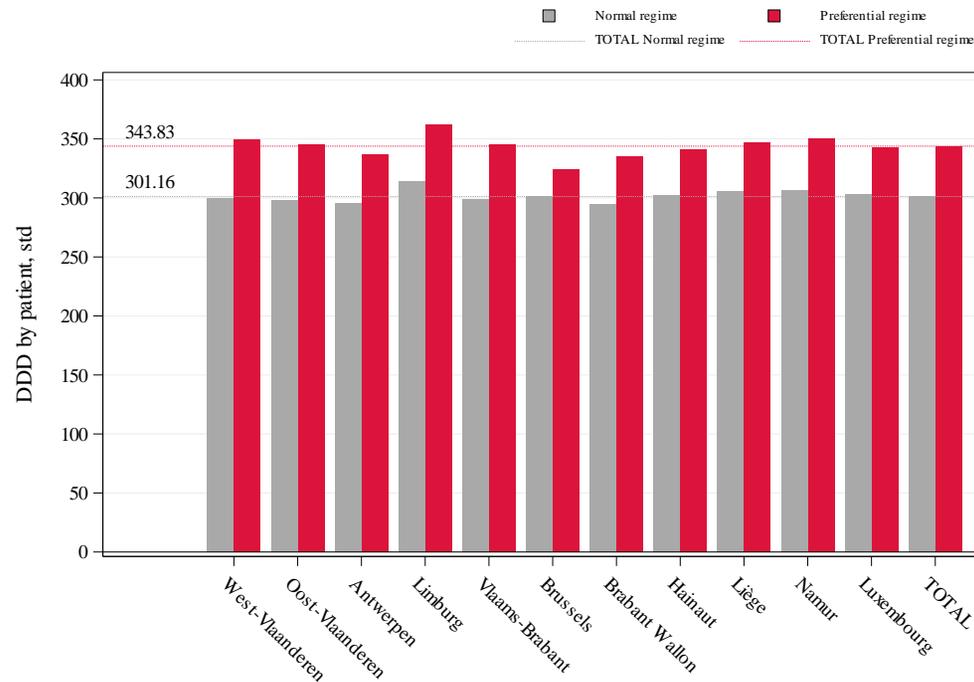
Les barres par province illustrent la différence de consommation en DDD par assuré-consommateur par rapport à la moyenne nationale.

Consommation par assuré-consommateur (DDD) selon la province et variation par rapport à la moyenne nationale

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

E. Quantité moyenne de médicaments consommés par assuré consommateur selon le statut social et selon la province

	Régime préférentiel	Régime général	Ratio régime préférentiel / régime général
Pourcentage d'assurés consommateurs	24,2%	15,7%	1,54
Nombre de DDD par assuré consommateur	343,8	301,2	1,14



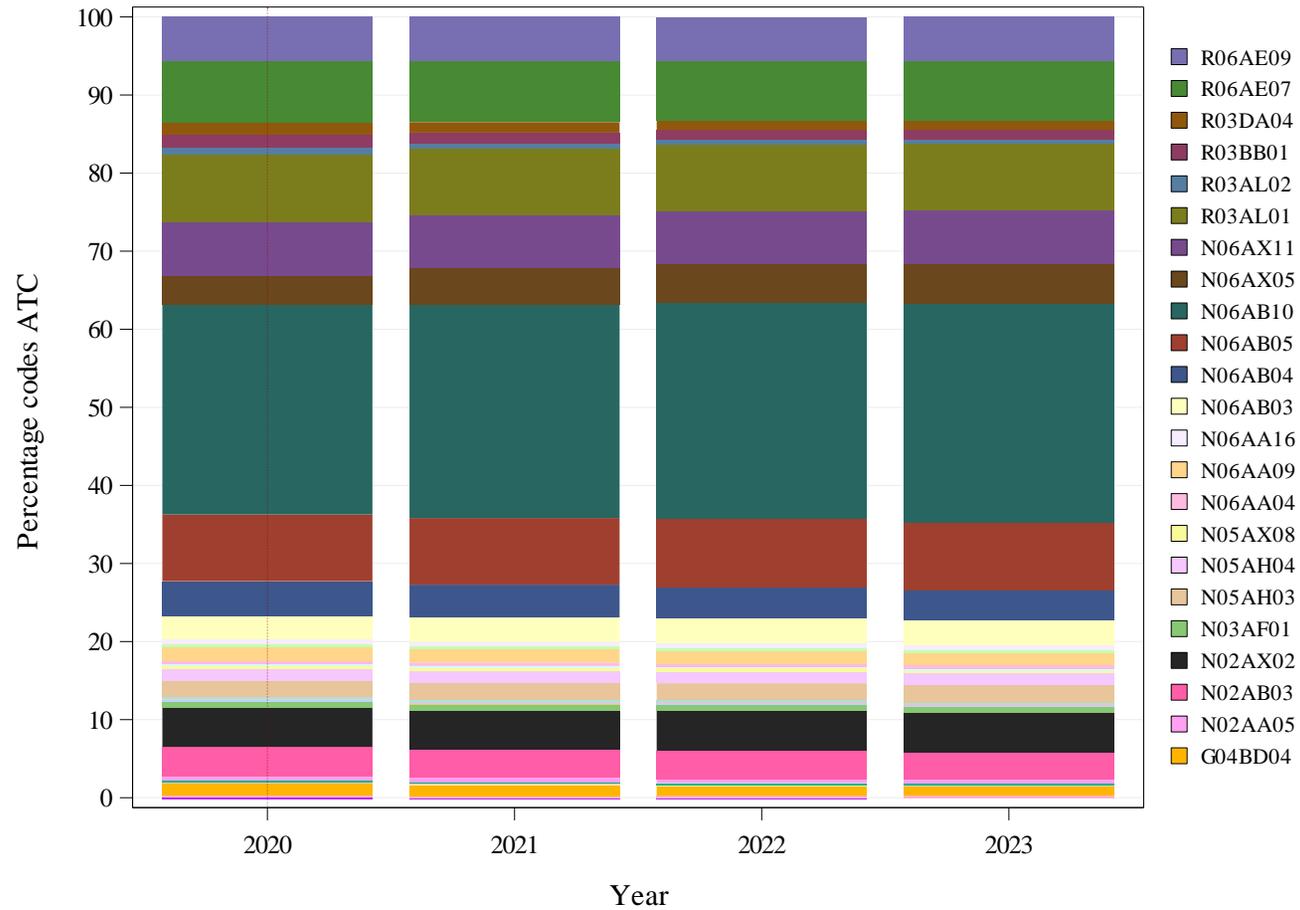
Consommation par assuré-consommateur (DDD) par province selon le statut social

3.3. Volume de médicaments prescrits

A. Consommation de DDD par 100.000 assurés

	TOTAL
<i>Consommation de médicaments par an (DDD)</i>	135.281.540
Consommation de DDD par 100.000 assurés (médicaments délivrés convertis en DDD)	5.585.025

B. Répartition en volumes (DDD) des codes ATC délivrés



Voir les Codes ATC (Anatomical Therapeutic Chemical Classification System) retenus pour l'analyse à la page 5 pour connaître les informations relatives à ces codes (Pour la lisibilité, la liste est limitée aux 23 codes ATC les plus délivrés)
 Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

C. Spécialité des prescripteurs

Spécialisation du prescripteur	Total prescripteurs	Prescripteurs concernés	% Prescripteurs	Médiane des DDD prescrits	Q3 des DDD prescrits	Volume de DDD prescrits	% DDD	% DDD bon marché	Dépenses	% Dépenses
Médecins généralistes	20.130	14.658	73%	5.720	11.965	115.182.981	85%	87%	36.096.484	84%
Généralistes en formation	6.058	3.631	60%	815	2.204	5.439.604	4%	84%	1.688.636	4%
Psychiatrie	2.379	1.458	61%	1.460	3.677	4.107.958	3%	86%	1.894.499	4%
Pneumologie	835	616	74%	1.464	3.166	1.468.824	1%	40%	463.604	1%
Spécialistes en formation	9.801	3.515	36%	184	498	1.400.529	1%	85%	482.388	1%
Neurologie	799	631	79%	1.157	2.763	1.367.939	1%	90%	377.487	1%
Autres spécialités	46.032	12.020	26%	341	640	6.313.705	5%	89%	1.869.188	4%
Total	86.034	36.529	42%	725	4.436	135.281.540	100%	86%	42.872.285	100%



Ce tableau reprend dans l'ordre les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2023) :

- Le nombre de prescripteurs ayant prescrit au moins un médicament délivré ;
- Le nombre de prescripteurs prescrivant les codes ATC délivrés retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prescripteurs prescrivant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant prescrit au moins un médicament délivré ;
- Le nombre médian et le troisième quartile (= le percentile 75) de prescriptions par prescripteurs (prescrivant les codes) ;
- Le volume de DDD prescrits, c'est-à-dire le volume de vente de médicaments convertis en DDD ventilé selon la spécialité du prescripteur
- Le pourcentage de médicaments prescrits, c'est-à-dire le rapport du nombre de médicaments délivrés par cette spécialité sur le total des médicaments prescrits parmi les codes ATC retenus ;
- Le pourcentage de bon marché, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de médicaments identifié comme « bon marché » par numéro de code national (CNK) sur l'ensemble des médicaments délivrés parmi les codes ATC retenus ;
- Les dépenses concernent l'ensemble des coûts supportés par l'assurance-maladie (hors quote-part patient et vente hors assurance-maladie) ;
- Le pourcentage de dépenses est la part des dépenses réparties par spécialité de prescripteur par rapport aux dépenses totales.

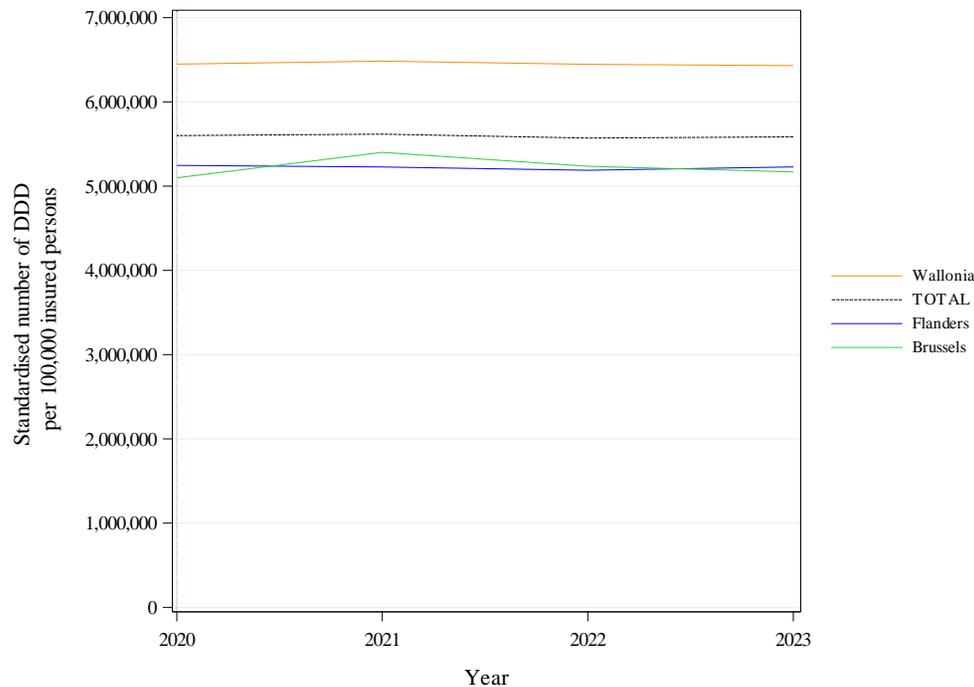
Le cas échéant les spécialités représentant moins d'1 % du nombre total de DDD prescrits ou comptant moins de 5 prescripteurs sont rassemblées dans la catégorie « Autres spécialités ». Pour des raisons de confidentialité, cette catégorie « Autre spécialité » ne sera renseignée que si elle comporte au moins 5 prescripteurs au total.

D. Evolution de la consommation de DDD par 100.000 assurés

	TOTAL	
Consommation annuelle (DDD)	135.281.540	
Tendance (2020-2023)	-0,09%	NS (-0,37%)
Tendance (2020-2021)	0,31%	NA
Tendance (2021-2023)	-0,28%	

Les tendances calculées ici correspondent au taux de croissance annuel moyen.

Un test statistique non significatif indique que la tendance estimée par le modèle (entre parenthèses) est stable, ou qu'il n'y a pas de rupture de tendance.

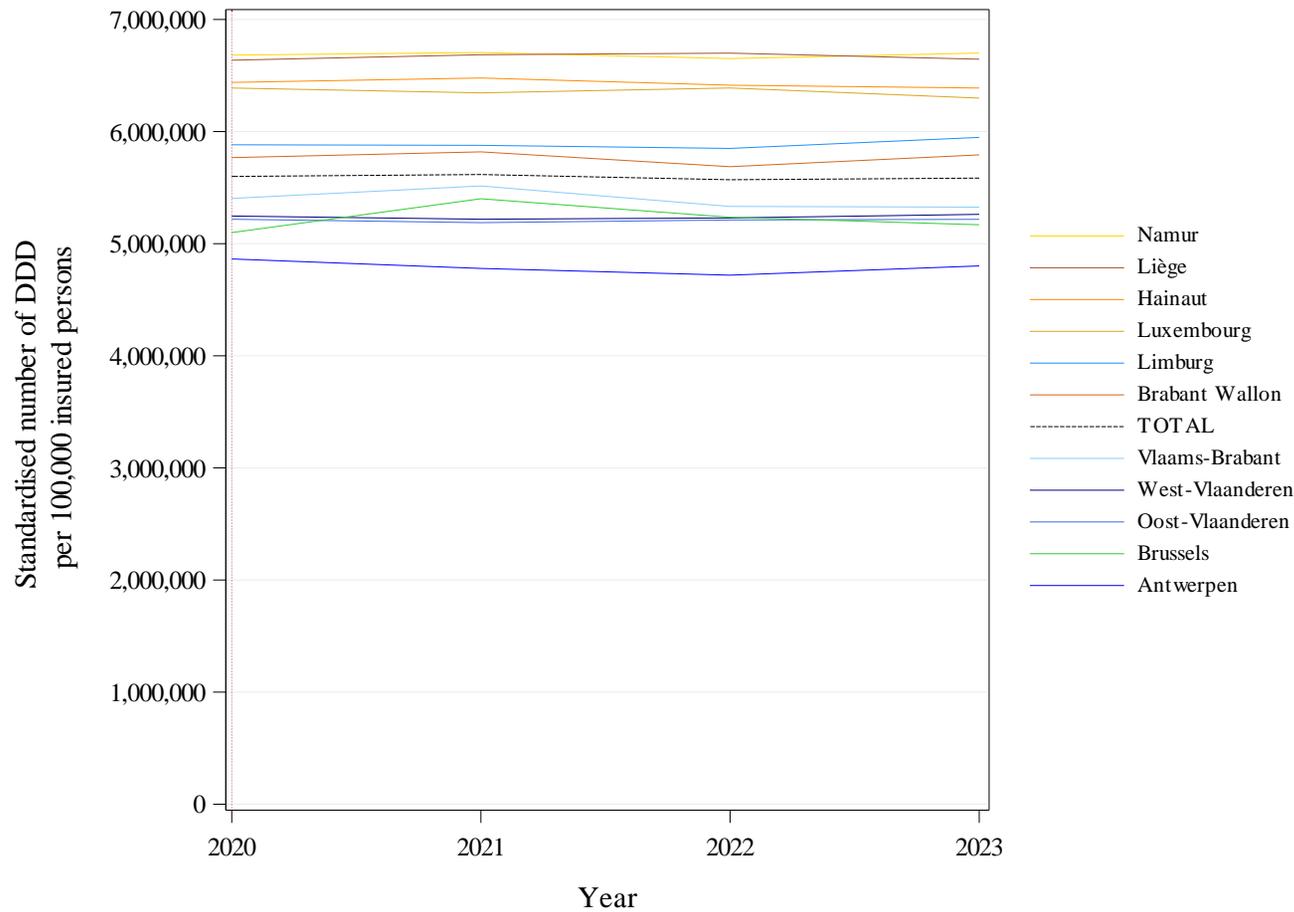


Ce graphique montre une courbe de couleur par région et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les consommations de DDD standardisées par 100.000 assurés.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Evolution selon la région de la consommation de DDD par 100.000 assurés

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)



Ce graphique montre une courbe de couleur par province et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les consommations de DDD standardisées par 100.000 assurés.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Evolution selon la province de la consommation de DDD par 100.000 assurés

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

		Consomma- tion en DDD	Croissance annuelle			Rupture de tendances
		2023 (par 10 ⁵ assurés)	2020- 2023	2020- 2021	2021- 2023	
Provinces	Flandre occidentale	5.261.672	0,10%	-0,54%	0,42%	NA
	Flandre orientale	5.217.012	-0,01%	-0,59%	0,28%	NA
	Anvers	4.801.604	-0,43%	-1,74%	0,23%	NA
	Limbourg	5.948.127	0,37%	-0,09%	0,60%	NA
	Brabant flamand	5.326.024	-0,48%	2,06%	-1,73%	NA
	Bruxelles	5.168.976	0,46%	5,92%	-2,17%	NA
	Brabant wallon	5.792.268	0,14%	0,89%	-0,23%	NA
	Hainaut	6.388.512	-0,26%	0,61%	-0,69%	NA
	Liège	6.645.394	0,04%	0,73%	-0,30%	NA
	Namur	6.700.237	0,09%	0,35%	-0,04%	NA
	Luxembourg	6.298.725	-0,47%	-0,67%	-0,37%	NA
Régions	Flandre	5.228.118	-0,11%	-0,36%	0,01%	NA
	Bruxelles	5.168.976	0,46%	5,92%	-2,17%	NA
	Wallonie	6.430.551	-0,09%	0,55%	-0,41%	NA
TOTAL		5.585.025	-0,09%	0,31%	-0,28%	NA

Evolution de la consommation de DDD selon la province et selon la région

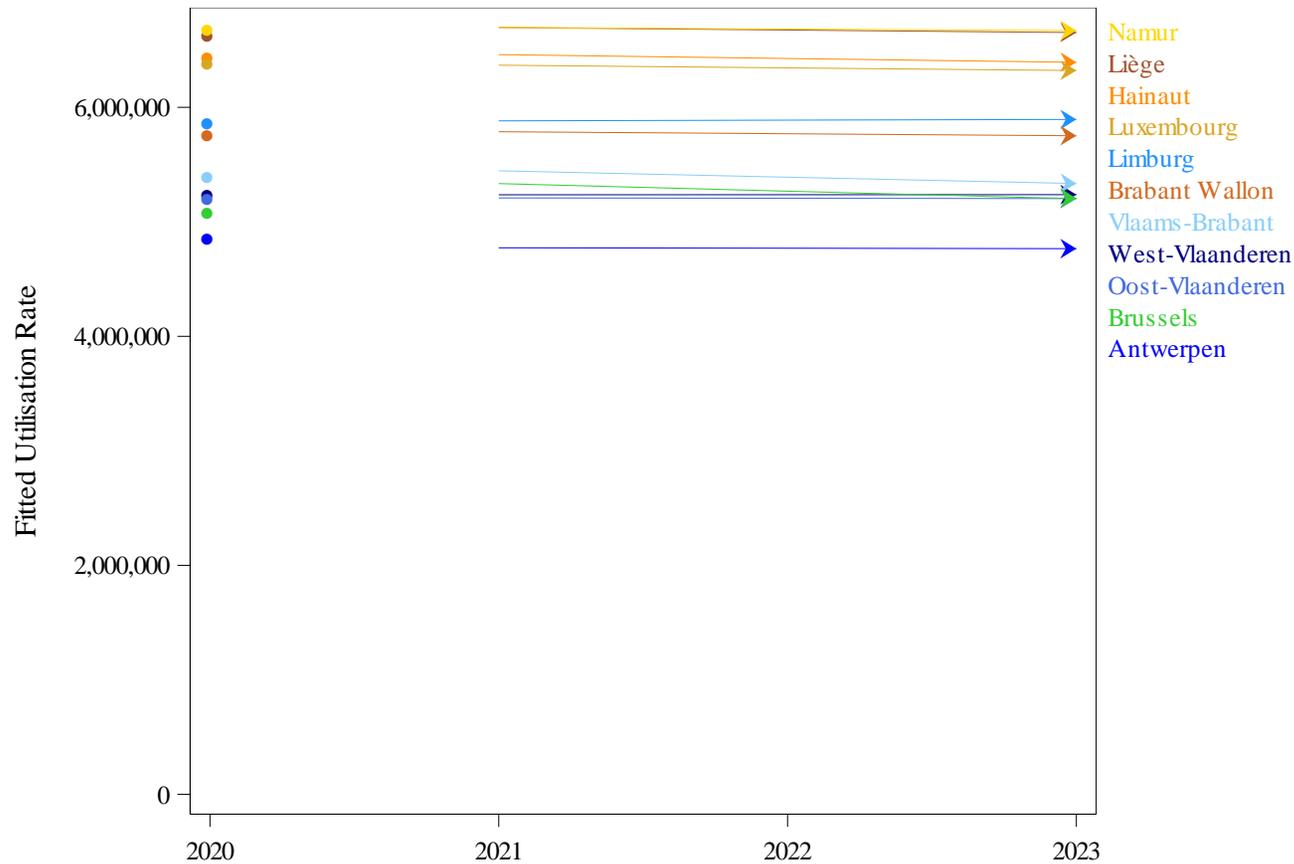
Ce tableau reprend les **consommations de DDD** standardisées pour la dernière année analysée (2023), mais aussi les **taux de croissance** moyens selon la province, ou région et au total, pour le long terme (2020-2023), pour les dernières années (2021-2023) et pour la période qui précède celles-ci (2020-2021).

Pour tester si la tendance des dernières années diffère de la tendance des années qui précèdent, un modèle linéaire mixte en deux temps a été appliqué. Le premier temps teste si la tendance des dernières années est différente de la période antérieure au niveau de la Belgique. Puis, si le test est significatif, le second temps teste si la rupture de tendance diffère d'une région ou d'une province à l'autre. Les données de 2020 sont exclues des modèles.

La significativité du test est rapportée dans la colonne rupture de tendances : * Valeur P ≤ 0,05 / ** Valeur P ≤ 0,01 / *** Valeur P ≤ 0,001 et NS pour un résultat non-significatif.

Les valeurs « NA » sont indiquées dans le cas où les codes ATC retenus pour l'analyse ont une première année entière d'application plus récente que la période des trois dernières années prises en compte ou si les tests statistiques ne peuvent être effectués.

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)



Lignes de régression par province montrant une pente éventuellement différente pour les dernières années (2021-2023) par rapport aux années précédentes (2020-2021).

Les données 2020 ont été exclues de la modélisation, mais sont représentées sur le graphe pour information

Modèle d'évaluation de rupture de tendances selon la province – Lignes de régression

3.4. Dépenses à charge de l'assurance-maladie et de l'assuré

A. Dépenses à charge de l'assurance-maladie

	TOTAL
<i>Consommation annuelle (DDD)</i>	135.281.540
Dépenses annuelles	42.872.285€
Coût moyen par DDD	0,32€
Dépenses moyennes annuelles par assuré	17,7€
Ratio Max/Min des dépenses par assuré (par région)	1,3
Ratio Max/Min des dépenses par assuré (par arrondissement*)	1,49

Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

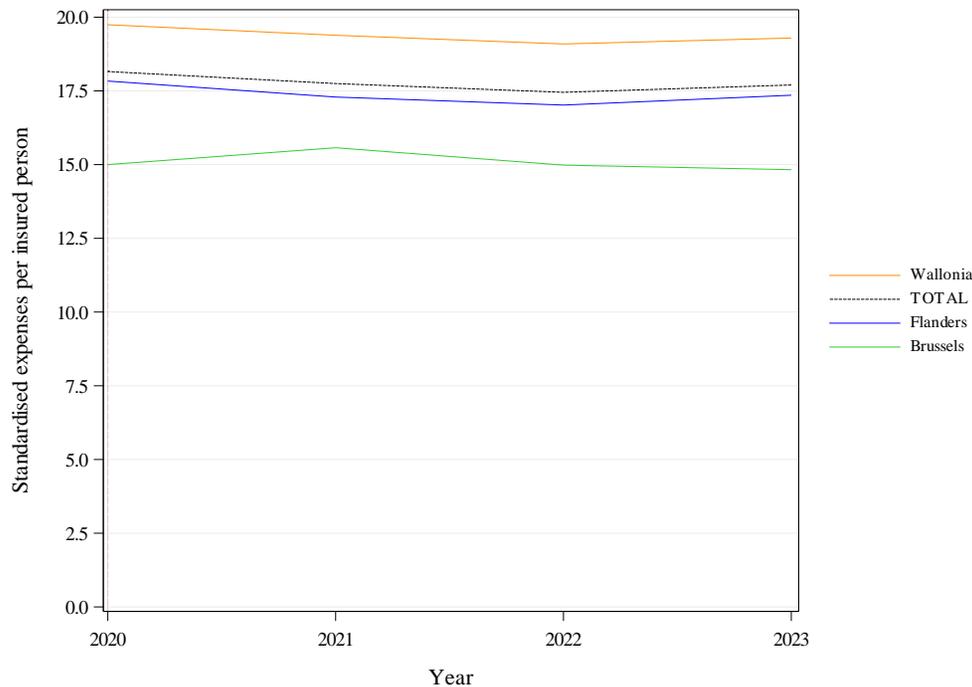
		Dépenses par assuré
Provinces	Flandre occidentale	17,4€
	Flandre orientale	17,5€
	Anvers	16,0€
	Limbourg	19,7€
	Brabant flamand	17,6€
	Bruxelles	14,8€
	Brabant wallon	17,0€
	Hainaut	19,2€
	Liège	19,8€
	Namur	20,4€
	Luxembourg	19,6€
	Régions	Flandre
Bruxelles		14,8€
Wallonie		19,3€
TOTAL		17,7€

Ventilation régionale et provinciale des dépenses par assuré

B. Evolution des dépenses par assuré

	TOTAL
Dépenses annuelles	42.872.285€
Dépenses moyennes annuelles par assuré	17,70€
Tendance (2020-2023)	-0,84%
Tendance (2020-2021)	-2,24%
Tendance (2021-2023)	-0,14%

Les tendances calculées ici correspondent au taux de croissance annuel moyen.

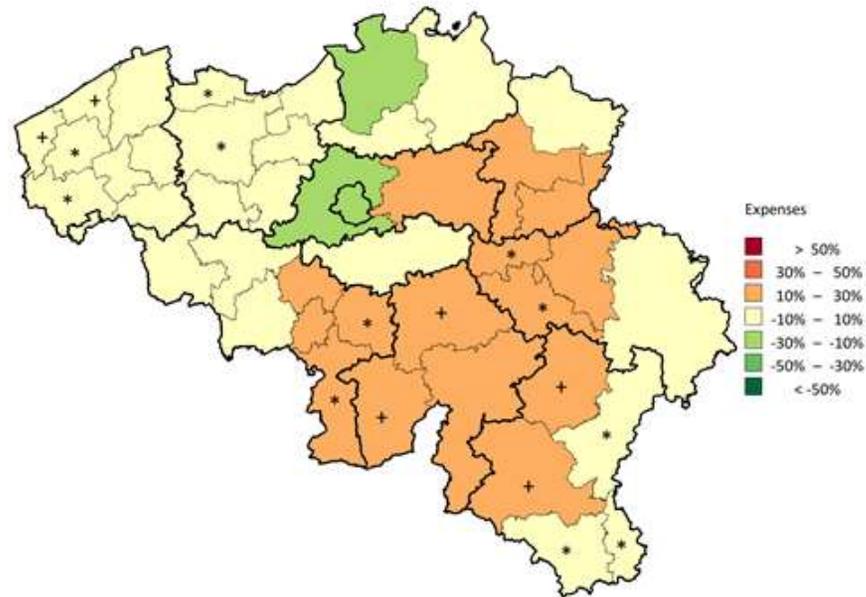


Ce graphique montre une courbe de couleur par région et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les dépenses standardisées sur base de la population de 2023

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Evolution selon la région des dépenses par assuré

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)



Carte de répartition des dépenses par arrondissement*

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements* sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses dans cet arrondissement* sur les dépenses nationales (totales) belges. Cette comparaison est exprimée en pourcentage: par exemple, 0% si les dépenses de l'arrondissement* sont égales aux dépenses totales, 20% si les dépenses sont supérieures de 20% et à -20% si les dépenses sont inférieures de 20%. Les pourcentages sont calculés sur base des dépenses standardisées de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
■	Supérieur à 50%
■	Entre 30% et 50%
■	Entre 10% et 30%
■	Entre -10% et 10%
■	Entre -30% et -10%
■	Entre -50% et -30%
■	Inférieur à -50%
■	Aucune dépense

* Les arrondissements marqués des symboles * ou + sont regroupés au sein d'une même province cf. page 7, Standardisation

C. Evolution des dépenses par code ATC et par DDD

Code_atc	Description	2020	2021	2022	2023	Taux de croissance annuel moyen
G04BD04	OXYBUTYNINE	0,11	0,11	0,12	0,13	4,47%
N02AA05	OXYCODONE	1,32	1,34	1,37	1,32	0,07%
N02AB03	FENTANYL	1,56	1,50	1,47	1,49	-1,62%
N02AX02	TRAMADOL	0,55	0,54	0,54	0,56	0,66%
N03AF01	CARBAMAZEPINE	0,50	0,50	0,50	0,53	1,94%
N05AH03	OLANZAPINE	0,62	0,62	0,67	0,64	0,98%
N05AH04	QUETIAPINE	1,30	1,25	1,23	1,26	-1,00%
N05AX08	RISPERIDONE	2,17	2,05	2,02	2,08	-1,46%
N06AA09	AMITRIPTYLINE	0,22	0,22	0,22	0,24	2,51%
N06AA10	NORTRIPTYLINE	0,34	0,35	0,35	0,36	1,65%
N06AA16	DOSULEPINE	0,53	0,53	0,53	0,55	1,64%
N06AB03	FLUOXETINE	0,15	0,15	0,15	0,15	-0,15%
N06AB04	CITALOPRAM	0,24	0,23	0,22	0,22	-3,11%
N06AB05	PAROXETINE	0,23	0,22	0,22	0,22	-0,72%
N06AB10	ESCITALOPRAM	0,15	0,15	0,15	0,15	-1,20%
N06AX05	TRAZODONE	0,28	0,28	0,28	0,29	1,23%
N06AX11	MIRTAZAPINE	0,37	0,36	0,35	0,36	-1,39%
R03AL01	FENOTEROL ET IPRATROPIUM BROMURE	0,34	0,33	0,33	0,34	0,23%
R03AL02	SALBUTAMOL ET IPRATROPIUM BROMURE	0,71	0,82	0,84	0,86	6,83%
R03BB01	BROMURE D'IPRATROPIUM	0,24	0,27	0,32	0,37	16,23%
R03DA04	THEOPHYLLINE	0,16	0,16	0,16	0,17	1,64%
R06AE07	CETIRIZINE	0,07	0,07	0,06	0,07	-0,49%
R06AE09	LEVOCETIRIZINE	0,07	0,07	0,07	0,08	0,98%

Evolution des dépenses par code ATC et par DDD en euros

(Pour la lisibilité, la liste est limitée aux 23 codes ATC les plus délivrés en 2023)

D. Dépenses à charge de l'assuré-consommateur (Quote-part patient)

	TOTAL
<i>Consommation annuelle (DDD)</i>	135.281.540
Dépenses annuelles	42.872.285€
Quote-part totale des patients	11.299.020€
Quote-part moyenne annuelle par assuré-consommateur ¹	26,25€
% à charge de l'assuré-consommateur ²	20,86%

¹ La participation financière moyenne payée par an par assuré-consommateur du médicament résulte de la division de la quote-part totale par le nombre d'assurés-consommateurs.

² Part à charge de l'assuré-consommateur (quote-part patient) par rapport au prix total du médicament couverts par l'assurance-maladie (donc hors vente hors assurance-maladie).

4. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS

Prescripteurs principaux :	Médecins généralistes	85%	
CONTEXTE			
Pourcentage de vente non couvert par l'assurance-maladie (INAMI) ¹		37,4%	
PROFIL DES ASSURÉS CONSOMMATEURS			
Pourcentage d'assurés-consommateurs		17,77%	
Âge médian		75 ans	
Ratio max/min ² de l'âge médian (par arrondissement*)		1,04	
Pourcentage de femmes		65,5%	
Ratio Régime préférentiel/Régime général		1,54	
Coefficient de variation (2023)		11,8%	
Ratio max/min ² du pourcentage d'assurés-consommateurs (par arrondissement*)		1,52	
CONSOMMATION			
Consommation annuelle (DDD)		135.281.540	
Consommation de DDD (par 100.000 assurés)		5.585.025	
Consommation annuelle moyenne par assuré-consommateur (en DDD)		314	
Pourcentage d'assurés-consommateurs avec consommation plus de 3 fois supérieure à la moyenne		2,87%	
Coefficient de variation ³ (2020-2022)		13,02%	NS
Coefficient de variation ³ (2021-2023)		13,06%	
Tendance ⁴ (2020-2023)		-0,09%	NS
Tendance ⁵ (2020-2021)		0,31%	NA
Tendance ⁵ (2021-2023)		-0,28%	
DÉPENSES DIRECTES (sur base des DDD)			
Dépenses annuelles à charge de l'assurance		42.872.285€	
Dépenses moyennes annuelles par assuré		17,7€	
Quote-part moyenne par assuré-consommateur		20,9%	
Ratio max/min ² des dépenses par assuré (par arrondissement*)		1,49	
Pourcentage de médicaments « bon marché »		86,1%	
Tendance (2020-2023)		-0,84%	
Tendance (2021-2023)		-0,14%	

¹ Valeur approximative estimée à partir de la divergence entre les déclarations de ventes des grossistes aux pharmacies converti en DDD et ce qui est payé par l'assurance maladie et la quote-part patient (voir annexe D) . Il s'agit d'un indicateur contextuel.

² Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.

³ Le test compare les coefficients de variation des deux périodes et indique si la différence est statistiquement significative.

⁴ Le test indique si la pente observée diffère de manière statistiquement significative de 0%.

⁵ Le test indique si la rupture de tendance entre les deux périodes est statistiquement significative.

5. ANNEXES

A. Analyse de la variance (ANOVA), hors Bruxelles (sur base des assurés-consommateurs)

Significativité statistique des différences observées en 2023	
<i>Selon la région ?</i>	***
<i>Selon le sexe ?</i>	***
<i>Selon le régime de remboursement ?</i>	***
<i>Selon le sexe et la région ?</i>	***
<i>Selon le régime de remboursement et la région ?</i>	NS
<i>Selon le sexe et le régime de remboursement ?</i>	NS
<i>Selon le sexe, le régime de remboursement et la région ?</i>	NS

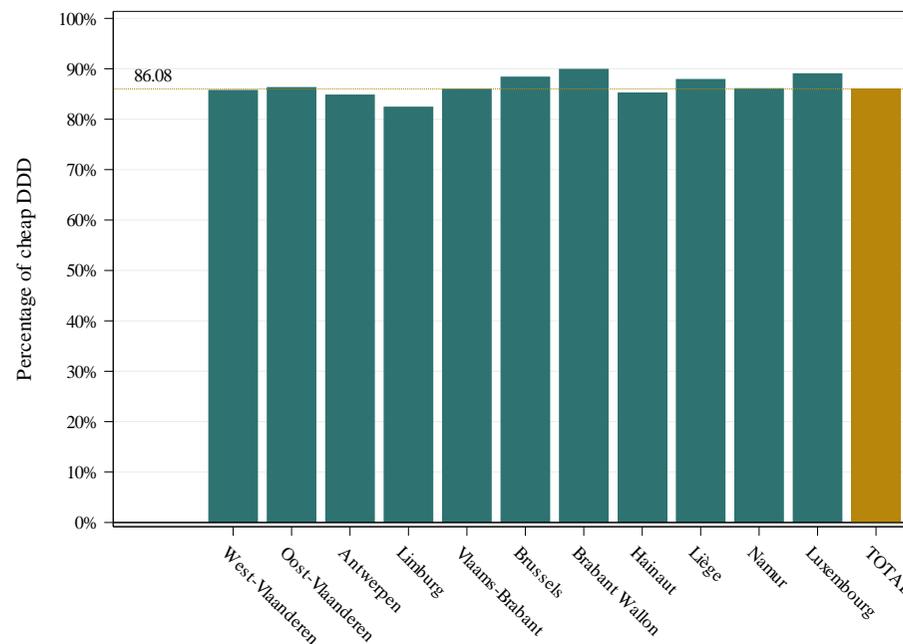
Afin de pouvoir évaluer la significativité des différents effets, un modèle linéaire mixte ANOVA a été appliqué sur les données des arrondissements* des régions wallonne et flamande, après standardisation par rapport à l'âge. Le modèle inclut les facteurs région, sexe et régime de remboursement, (effets principaux) ainsi que toutes les interactions à deux effets et l'interaction à trois effets en facteur fixe.

Pour une interprétation correcte de l'analyse, l'effet de l'interaction à trois effets (dernière ligne du tableau) devrait d'abord être interprétée, puis les interactions à deux effets et enfin par les effets principaux. Si l'interaction à trois effets est significative, chaque interprétation devrait se faire à ce niveau, tandis que les interactions à deux niveaux et les effets principaux ne devraient pas être interprétés. Si l'interaction à trois niveaux n'est pas significative, la significativité des interactions à deux effets devrait être vérifiée. Chaque effet qui fait partie d'une interaction significative devrait être interprété à partir de l'interaction et pas au niveau de l'effet principal. Ce n'est qu'au cas où un effet principal ne fait pas partie d'une interaction significative que l'interprétation se fait directement au niveau de l'effet principal.

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique des tests : * Valeur $P \leq 0,05$ / ** Valeur $P \leq 0,01$ / *** Valeur $P \leq 0,001$ et NS pour un résultat non-significatif.

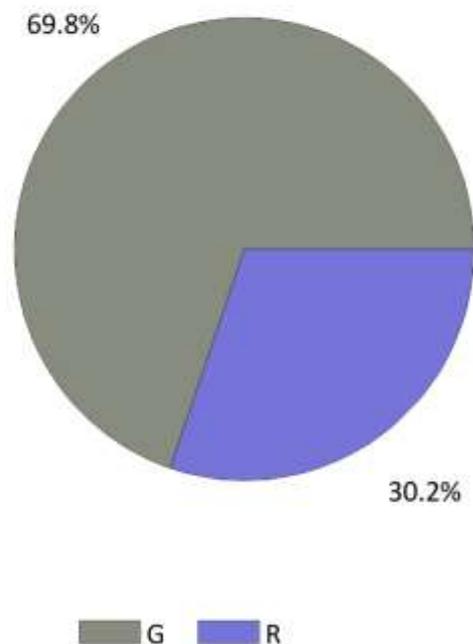
B. Pourcentage des médicaments bon marché

	TOTAL
Consommation annuelle (DDD)	135.281.540
Pourcentage de bon marché	86,1%
Ratio max/min des % de bon marché (par arrondissement*)	1,11



Le graphique représente le pourcentage de DDD bon marché par rapport au nombre total DDD délivrés. En plus d'une barre par région, une barre est affichée pour la population belge. Ce rapport total est également mis en évidence par une ligne pointillée.

Pourcentage de médicaments "bon marché" délivrés à l'échelle nationale et provinciale



Répartition des DDD selon la catégorie de « bon marché »

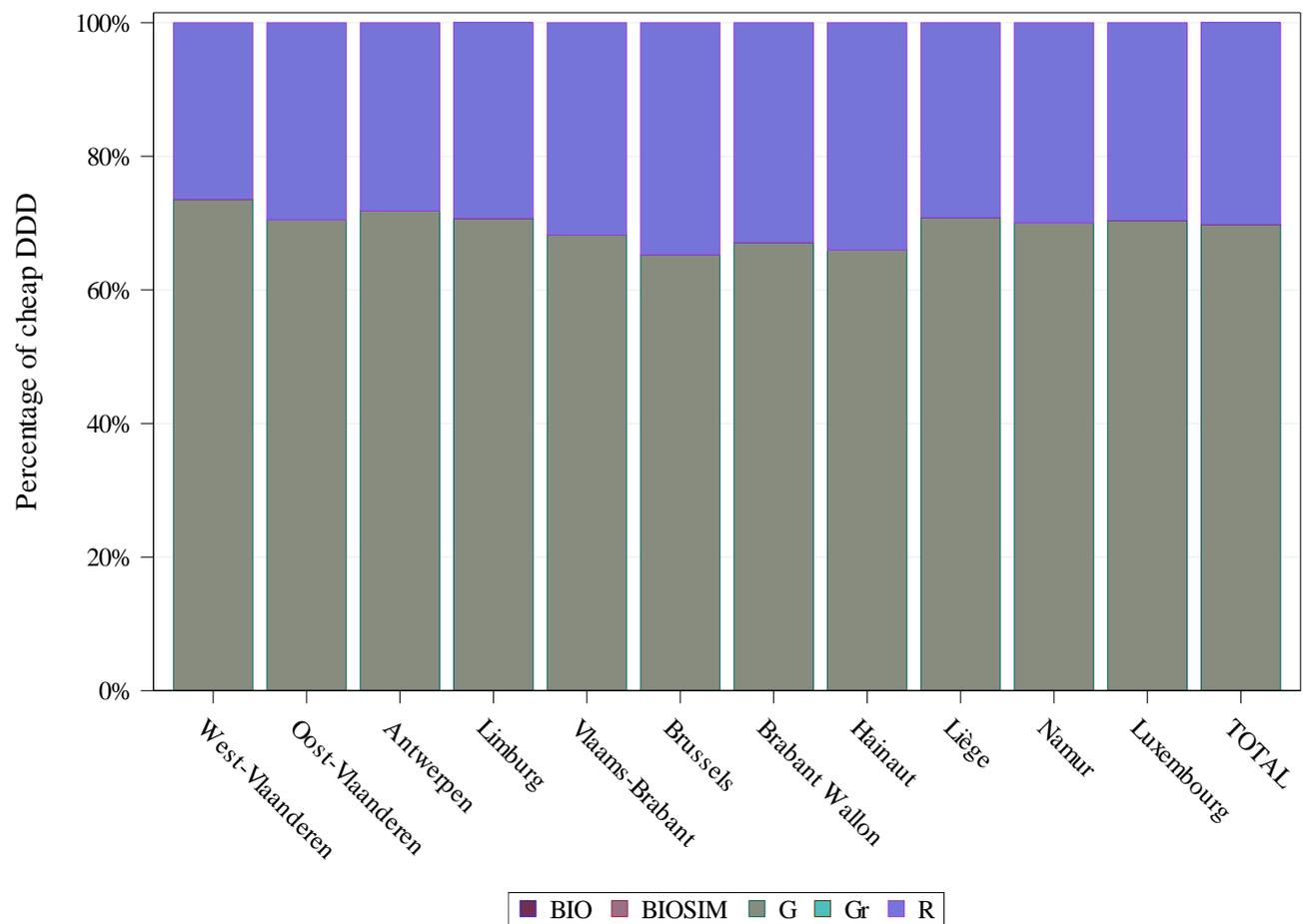
% de bon marché	
G	69,78%
R	30,22%
Gr	0,00%
BIOSIM	0,00%
BIO	0,00%

Le % de bon marché est évalué par CNK (Le code CNK est un numéro d'identification unique par conditionnement, attribué à tous les médicaments et produits parapharmaceutiques (dispositifs médicaux, compléments alimentaires, cosmétiques...) délivrés en pharmacie).

Le statut « bon marché » est attribué sur base de la situation du mois d'août de l'année de ce rapport.

G : correspond aux médicaments génériques, Gr = médicaments génériques de référence, R : les médicaments de marque de référence, BIOSIM indique les médicaments biosimilaires, BIO, les médicaments biologiques,

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

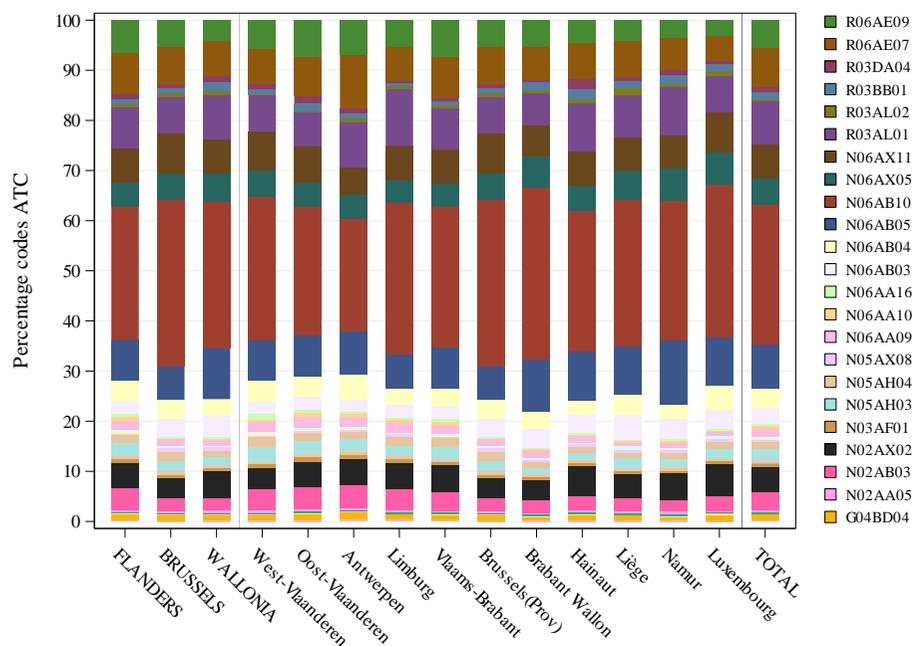


Type de « bon marché » (DDD) selon la province

G et Gr : générique bon marché (r= de référence),
R : médicament de marque,
BIO(SIM) indique les médicaments biologiques et biosimilaires.

C. Variations du type de médicaments délivrés (sur base des DDD)

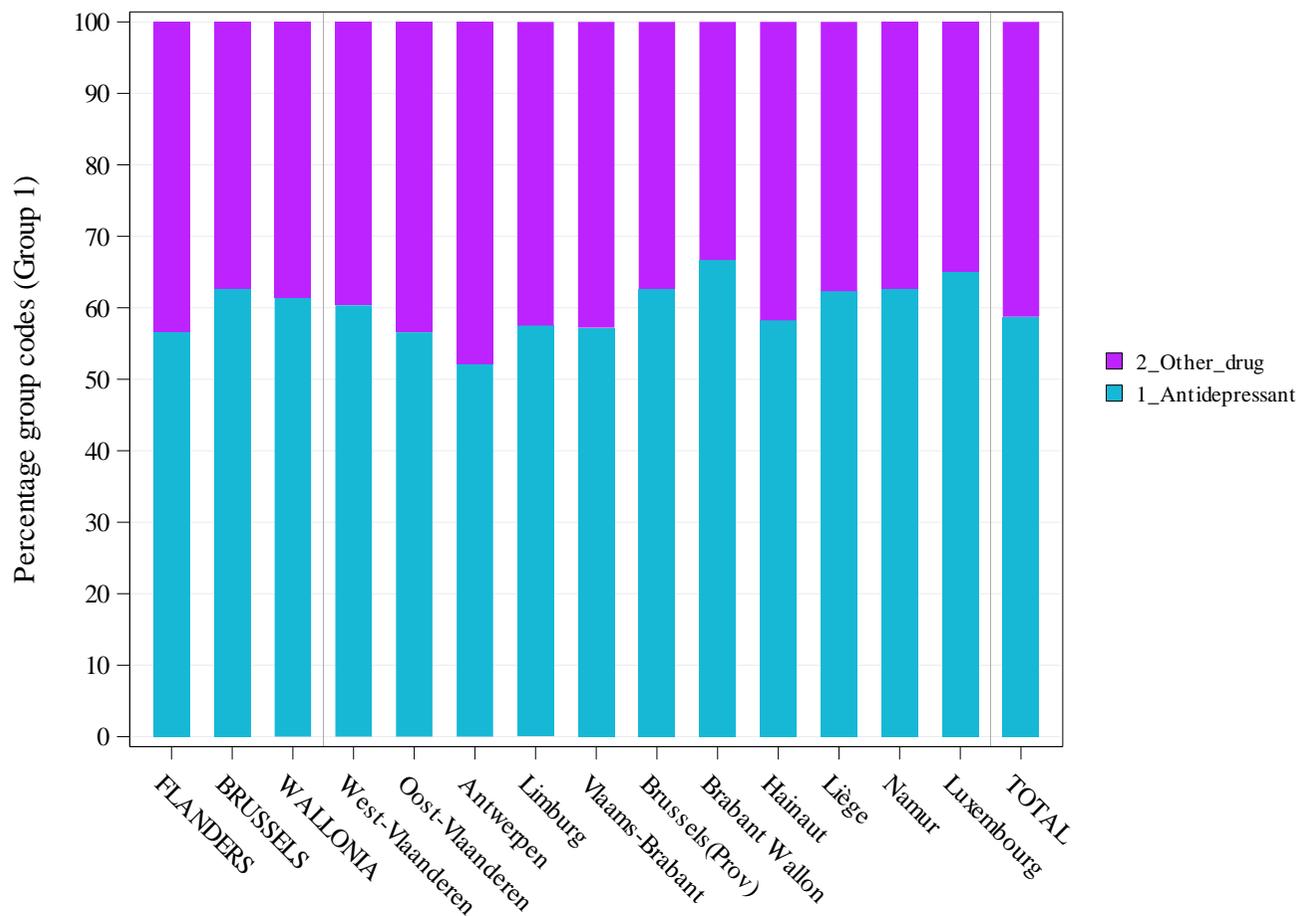
➔ Variations dans la prescription sur base des codes ATC :



Code ATC	Description
R06AE09	LEVOCETIRIZINE
R06AE07	CETIRIZINE
R03DA04	THEOPHYLLINE
R03BB01	BROMURE D'IPRATROPIUM
R03AL02	SALBUTAMOL ET IPRATROPIUM BROMURE
R03AL01	FENOTEROL ET IPRATROPIUM BROMURE
N06AX11	MIRTAZAPINE
N06AX05	TRAZODONE
N06AB10	ESCITALOPRAM
N06AB05	PAROXETINE
N06AB04	CITALOPRAM
N06AB03	FLUOXETINE
N06AA16	DOSULEPINE
N06AA10	NORTRIPTYLINE
N06AA09	AMITRIPTYLINE
N05AX08	RISPERIDONE
N05AH04	QUETIAPINE
N05AH03	OLANZAPINE
N03AF01	CARBAMAZEPINE
N02AX02	TRAMADOL
N02AB03	FENTANYL
N02AA05	OXYCODONE
G04BD04	OXYBUTYNINE

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

→ Variations dans la prescription selon le groupe de médicaments :



D. Volumes de vente en dehors de l'assurance-maladie

	2023
<i>Volume de vente total (en DDD)¹</i>	1.035.212.747
<i>Volume de vente dans le cadre de l'assurance-maladie (en DDD)</i>	648.116.736
% du volume de vente hors assurance-maladie	37,4%

¹ Le volume de vente total converti en DDD se base sur la banque de donnée « Le Marché Pharmaceutique Belge » communiquée par l'IQVIA et est converti en DDD selon les références OMS. Les volumes sont agrégés au niveau ATC 5 et ne tiennent pas compte des critères de sélection éventuels (âge, sexe ou autre) applicables à l'analyse.

Médicaments – Anticholinergiques (65 et plus) (min 80 DDD)

Code ATC	Description	Volume total	Volume remboursé	% non remboursé*
A02BA	ANTIHISTAMINIQUES H2	240	0	100,00%
A03FA	PROCINETIQUES	14.127.636,49	179.627,51	98,73%
A07DA	INHIBITEUR DE LA MOTRICITE DIGESTIVE	9.086.866,50	727.552,40	91,99%
G04BD	MEDICAMENTS CONTRE LA MICTION FREQUENTE ET L'INCONTINENCE URINAIRE	36.374.783,41	9.411.998,33	74,12%
G04BE	MEDICAMENTS CONTRE LES TROUBLES DE L'ERECTION	17.880.796,25	0	100,00%
M03BX	AUTRES AGENTS A ACTION CENTRALE	4.641.999,22	4.641.999,22	0,00%
N02AA	ALCALOIDES NATURELS DE L'OPIUM	5.734.426,58	4.424.986,92	22,83%
N02AB	DERIVES DE LA PHENYLPIPERIDINE	9.711.371,20	9.697.457,70	0,14%
N02AX	AUTRES OPIACES	33.131.614,08	29.404.354,11	11,25%
N03AE	DERIVES DES BENZODIAZEPINES	3.140.085,00	0	100,00%
N03AF	DERIVES CARBOXAMIDES	5.110.865,00	4.747.682,60	7,11%
N04AA	AMINES TERTIAIRES	1.469.436,00	1.454.272,40	1,03%
N04BB	DERIVES DE L'ADAMANTANE	20.840,00	20.650,50	0,91%
N05AA	PHENOTHIAZINES SUBSTITUEES AVEC UNE CHAINE ALIPHATIQUE	442.128,86	392.709,83	11,18%
N05AD	DERIVES DE LA BUTYROPHENONE	2.879.571,64	2.705.573,21	6,04%
N05AH	DIAZEPINES, OXAZEPINES, THIAZEPINES ET OXEPINES	26.163.289,19	26.163.289,19	0,00%
N05AX	AUTRES ANTIPSYCHOTIQUES (NEUROLEPTIQUES)	22.081.607,92	21.486.964,40	2,69%
N05BA	BENZODIAZEPINES	163.919.245,24	0	100,00%
N05BB	DERIVES DU DIPHENYLMETHANE	1.791.085,82	0	100,00%
N05CD	BENZODIAZEPINES	103.640.081,14	0	100,00%
N06AA	INHIBITEURS NON SELECTIFS DE LA RECAPTURE DE MONOAMINES	13.840.970,86	13.744.249,50	0,70%
N06AB	INHIBITEURS SELECTIFS DE LA RECAPTURE DE LA SEROTONINE	233.155.939,00	231.814.335,00	0,58%
N06AX	AUTRES ANTIDEPRESSEURS	140.569.107,88	139.458.187,58	0,79%
R03AL	SYMPATHICOMIMETIQUES ET ANTICHOLINERGIQUES	66.188.864,09	64.695.359,12	2,26%
R03BB	ANTICHOLINERGIQUES	19.668.782,18	19.101.263,44	2,89%
R03DA	XANTHINES	1.990.365,00	1.990.365,00	0,00%
R05DA	ALCALOIDES DE L'OPIUM ET DERIVES	9.666.191,71	0	100,00%
R06AA	ETHERS D'AMINOALKYLE	2.856.763,00	0	100,00%
R06AD	DERIVES DES PHENOTHIAZINES	360	0	100,00%
R06AE	DERIVES DE LA PIPERAZINE	85.927.434,00	61.853.858,00	28,02%
TOTAL		1.035.212.747,26	648.116.735,97	37,39%

Part vendue hors assurance-maladie selon le groupe ATC5 (2023)

**% non remboursé : estimation du pourcentage de vente non couvert par l'assurance-maladie (INAMI)*

Les volumes sont agrégés au niveau de l'ATC 5 et ne tiennent pas compte des critères de sélection éventuels (âge, sexe ou autre) applicables à l'analyse